



PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 1^{ER} DECEMBRE 2022

36, Boulevard de Lorraine – BP 10019 – 57501 SAINT-AVOLD Cedex – Tel. 03.87.91.10.07 – Fax 03.87.91.36.47
www.mairie-saint-avold.fr – e-mail : courrier@mairie-saint-avold.fr



Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 01 décembre 2022

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AVOLD DU 01 DECEMBRE 2022

Etat de présence à l'ouverture de la séance, soit 18h00

Conseillers élus		33			Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33						
N° Indiv.	Présents	22		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		11					
		M. René STEINER	X					X		13		X	Absent ayant donné procuration à des membres présents Mme MESNIER à Mme SPIR M.MOUTON à M.VECCHIO Mme ANNECCA à M.STEINER Mme NACIRI à M.CHAALAL M.WOJCIECHOWSKI à M.ATMANIA Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (non excusés) M.HERBIVO M.AJDID Mme PILI Mme BORRACCIA Absents excusés n'ayant pas donné procuration à des membres présents Mme MATHE-HERMAL Mme BOUCHENGA						
Mmes et MM les Adjoints				3			X		15		X								
1	M. Umir YILDIRIM	X		4			X	X	16		X								
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		5			X	X	17		X								
3	M. Gaetan VECCHIO	X		6			X	X	18		X								
4	Mme Carine MULLER	X		7			X	X	19		X								
5	M. Pascal LAUER	X		8			X	X	20		X								
6	Mme Amandine GUERIN	X		9			X	X	21		X								
7	M. Lothaire GAUDIG	X		10			X	X	22		X								
8	Mme Virginie SPIR	X		11			X	X	23		X								
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		12			X	X	24		X								
TOTAL PRESENTS				9	TOTAL PRESENTS				8	TOTAL PRESENTS							5		
TOTAL ABSENTS				0	TOTAL ABSENTS				4	TOTAL ABSENTS				7					
Observations :																			

Ordre du jour

N°	SERVICES	OBJET	RAPPORTEURS	INDEX feuillet n° à feuillet n°
Communications				802-803
DCM2022-129-01	Pôle jeunesse Sports Vie Associative Vie de quartiers	Subvention de fonctionnement au Centre Social de l'Association Sociale du Bassin Houiller (ASBH) et signature de la convention 2022	M.GAUDIG, Adjoint	804-805 Annexe 848-851
DCM2022-130-02		Prix du bénévolat Roland Braconnier-année 2022	M.PELLEGRINI, Conseiller municipal	806-807
DCM2022-131-03		Ecole d'équitation de Saint-Avold-Participation financière aux frais de fonctionnement et d'entretien du centre Equestre-exercice 2022	Mme SPIR, Adjointe	808-809 Annexe 852
DCM2022-132-04		Tennis Couvert TECSA : participation financière aux frais de fonctionnement et d'entretien des tennis couverts – exercice 2022	M.BREM, Conseiller municipal	810-812 Annexe 853
DCM2022-133-05		Attribution de subventions « Haut-niveau » aux associations sportives-exercice 2022	Mme KLEIN, Conseillère municipale	813-815
DCM2022-134-06		Octroi de subvention aux associations participantes à l'opération « Pass'Jeunesse »- saison 2021-2022	Mme SPIR, Adjointe	816-817
DCM2022-135-07		Attribution de subventions « aide à la manifestation » aux associations sportives Exercice 2022		818-819
DCM2022-136-08	Scolaire	Participation de la Ville de Saint-Avold aux dépenses de fonctionnement des établissements secondaires privés du 1er degré sous contrat d'association. Année scolaire 2022-2023	Mme BETTINGER, Conseillère municipale	820-821 Annexe 854-855
DCM2022-137-09	Techniques Voirie	Remplacement de luminaires sphériques dans les divers quartiers et rues de Saint-Avold-Demande de Subvention	M.YILDIRIM, Adjoint	822-823 Annexe 856
DCM2022-138-10	Techniques	Projet de construction d'une cantine scolaire et d'une cuisine centrale		824-827 Annexe 857-881

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 01 décembre 2022

N°	SERVICES	OBJET	RAPPORTEURS	INDEX feuillet n° à feuillet n°
DCM2022-139-11	Affaires sociales	Subvention à l'équipe de prévention spécialisée du Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (CMSEA) pour le fonctionnement du club de prévention	M.VECCHIO, Adjoint	828-829 Annexe 882-883
DCM2022-140-12		Politique de la ville 2022 : versement du co-financement de la ville au Centre Communal d'Action Sociale.		830-831
DCM2022-141-13	Direction des Ressources Humaines	Actualisation du tableau des effectifs	Mme GUERIN, Adjointe	832-833 Annexe 884-885
DCM2022-142-14		Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet		834-835
DCM2022-143-15	Finances	Versement d'une avance de subvention au titre de l'année 2023 à l'Amicale du Personnel Municipal de la ville	Monsieur Le Maire	836
DCM2022-144-16	Emploi insertion	création d'une coopérative éphémère de territoires orientée «Entrepreneuriat féminin» sur les thèmes des filières alimentaires et textiles	Mme BETTINGER, Conseillère municipale	837-838 POINT RETIRE
DCM2022-145-17	Culturel	Versement d'une subvention exceptionnelle à la ligue contre le Cancer	Mme SCHWEITZER, Adjointe	839
DCM2022-146-18	Direction Générale	Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et L212-23 du Code général des collectivités territoriales	M.YILDIRIM, Adjoint	840-847 Annexe 886-889
signatures				890

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 1er décembre 2022

N°ordre	Conseillers élus			Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		
	Présents	22		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	
	M. René STEINER			X		1						
	Mmes et MM les Adjoints					3						
1	M. Urmit YILDIRIM	X		X		4	M. Jean-Claude BREM	X	13	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X	
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		X		5	Mme BECKER BARDELMANN	X	14	M. Ismail AJDID	X	
3	M. Gaetan VECCHIO	X		X		6	Mme Hermine MALAMANE	X	15	Mme Solène LALLEMENT	X	
4	Mme Carine MULLER	X		X		7	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X	16	Mme Bérangère MESNIER	X	
5	M. Pascal LAUER	X		X		8	M. Antoine PELLEGRINI	X	17	M. François BRASSE	X	
6	Mme Amandine GUERIN	X		X		9	M. Alain LETULLIER	X	18	M. André WOJCIECHOWSKI	X	
7	M. Lothaire GAUDIG	X		X		10	M. Serge HAYDINGER	X	19	Mme Nathalie PILI	X	
8	Mme Virginie SPIR	X		X		11	Mme Monique BETTINGER	X	20	Mme Valentine BORRACCIA	X	
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		X		12	M. Olivier MOUTON	X	21	Mme Edahbia NACIRI	X	
	TOTAL PRESENTS	9		TOTAL PRESENTS		8	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X	22	M. Tristan ATMANIA	X	
	TOTAL ABSENTS	0		TOTAL ABSENTS		4	M. Kevin HERBIVO	X	23	Mme Mireille STELMASZYK	X	
							Mme Najia BOUCHENGA	X	24	M. Mohamed CHAALAL	X	
										TOTAL PRESENTS	5	
										TOTAL ABSENTS	7	
Observations :											Absent ayant donné procuration à des membres présents	
											Mme MÉSNIER à Mme SPIR	
											M.MOUTON à M.VECCHIO	
											Mme ANNECCA à M.STEINER	
											Mme NACIRI à M.CHAALAL	
											M.WOJCIECHOWSKI à M.ATMANIA	
											Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents	
											(non excusés)	
											M.HERBIVO	
											M.AJDID	
											Mme PILI	
											Mme BORRACCIA	
											Absents excusés n'ayant pas donné procuration à des membres présents	
											Mme MATHE-HERMAL	
											Mme BOUCHENGA	

0. COMMUNICATIONS

Exposé de M. le Maire,

M. le Maire ouvre la séance en saluant respectueusement les membres présents et en indiquant qu'il est 18 heures. Il propose de commencer la réunion tout en notant l'absence de certains conseillers qui ont donné procuration.

Avant de continuer avec l'ordre du jour, M. le Maire propose d'observer une minute de silence en hommage à Michele Joho, décédée le 27 octobre dernier à l'âge de 61 ans. Il rappelle que Michele Joho avait été conseillère municipale lors d'un précédent mandat, s'étendant de mars 2014 à août 2017. Il souligne son engagement dans divers domaines tels que les affaires sociales, l'environnement, et les nouvelles technologies, en mentionnant son appartenance à plusieurs commissions.

Au nom du Conseil municipal, M. le Maire exprime ses condoléances à la famille de la défunte, en particulier à son époux, Jean-Luc. Il invite ensuite l'assemblée à se lever pour observer une minute de silence en mémoire de Michele Joho.

*** MINUTE DE SILENCE ***

Après cette minute de recueillement, M. le Maire aborde l'ordre du jour et propose de retirer le point numéro seize, qui concerne la création d'une coopérative éphémère orientée vers l'entrepreneuriat féminin. Il justifie ce retrait en précisant qu'il s'agit d'un projet commun avec une autre ville, qui n'a pas encore été inscrit sur le territoire de Saint-Avold. Il conclut qu'il n'y a pas d'objection à ce retrait, remerciant l'assemblée pour sa compréhension.

M. le Maire cède ensuite la parole à Pascal Helfenstein pour qu'il présente des informations complémentaires sur l'orientation et les mesures à prendre concernant l'éclairage public.

M. Helfenstein commence par remercier M. le Maire et l'assemblée. Il informe les membres présents qu'un point sera abordé ce soir concernant le changement de 415 luminaires pour des modèles à LED. Actuellement, la commune dispose de 232 lampadaires en LED, qui consomment deux fois moins d'énergie que les modèles classiques à sodium haute pression.

Ces lampadaires sont également équipés de programmes permettant de réduire leur intensité lumineuse entre 23 heures et 5 heures du matin, entraînant ainsi une diminution significative de la facture énergétique.

Il précise que la volonté de la ville n'est pas d'effectuer une extinction totale de l'éclairage public, mais d'opter pour un système semi-nocturne. Cela signifie qu'un éclairage sera maintenu sur une lampe sur deux. Toutefois, il souligne que la mise en œuvre de cette stratégie sera variable selon les quartiers, certains étant plus complexes à gérer que d'autres. Par exemple, dans certains quartiers, des tableaux électriques permettront une transition simple, tandis que dans d'autres, tels que Huchet, Jeanne d'Arc, Arcadia et Dourd'Hal, des modifications plus complexes seront nécessaires en raison de l'ancienneté des installations.

M. Helfenstein mentionne que des extinctions complètes de l'éclairage seront appliquées à partir de 23 heures pour les édifices culturels et culturels. Il évoque également des solutions innovantes qui seront mises en place pour tendre vers une plus grande sobriété énergétique. Il conclut en précisant que les lumières de Noël ont été installées et que la Régie est prête à commencer ses travaux d'éclairage festif.

M. le Maire remercie M. Helfenstein pour sa présentation exhaustive et partage une conversation récente qu'il a eue avec une adjointe d'une autre ville. Il a appris que cette ville avait réussi à atteindre un taux de 80 % de luminaires en LED, ce qui témoigne d'un travail de longue haleine. Il souligne que la commune de Saint-Avold a un travail à accomplir sur plusieurs années pour améliorer son taux, qui est actuellement à 10 % en matière de transition énergétique.

Il aborde également la question de la sécurité, rappelant que celle-ci a été soulevée lors des réunions publiques, où il a constaté que l'unanimité était de ne pas opter pour une extinction complète de l'éclairage public pour des raisons de sécurité et de bien-être des citoyens.

Il conclut en suggérant que le Conseil municipal poursuive son ordre du jour en remerciant les membres pour leur attention.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 17 février 2025



Le Maire,

R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 1^{er} décembre 2022

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33						
N° d'ordre	Présents	22		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		11				
	M. René STEINER			X		1	M. Jean-Claude BREM			X		13	Mme Sophie ANNECCA-BECKA					
	Mmes et MM les Adjoints					2	Mme BECKER BARDELMANN			X		14	M. Ismail AJDID					
						3	Mme Hermine MALAMANE			X		15	Mme Solène LALLEMENT					
1	M. Umit YILDIRIM			X		4	Mme Genev. MATHE-HERMAL			X		16	Mme Bérangère MESNIER					
2	Mme Raymonde SCHWEITZER			X		5	M. Antoine PELLEGRINI			X		17	M. François BRASSE					
3	M. Gaetan VECCHIO			X		6	M. Alain LETULIER			X		18	M. André WOJCIECHOWSKI					
4	Mme Carine MULLER					7	M. Serge HAYDINGER			X		19	Mme Nathalie PILI					
5	M. Pascal LAUER			X		8	Mme Monique BETTINGER			X		20	Mme Valentine BORRACCIA					
6	Mme Amandine GUERIN			X		9	M. Olivier MOUTON			X		21	Mme Edahbia NACIRI					
7	M. Lothaire GAUDIG			X		10	Mme Christine KLEIN MORAWSKI			X		22	M. Tristan ATMANIA					
8	Mme Virginie SPIR			X		11	M. Kevin HERBIVO			X		23	Mme Mireille STELMASZYK					
9	M. Pascal HELFENSTEIN			X		12	Mme Najia BOUCHENGA			X		24	M. Mohamed CHAALAL					
TOTAL PRESENTS				9	TOTAL PRESENTS				8	TOTAL PRESENTS				5				
TOTAL ABSENTS				0	TOTAL ABSENTS				4	TOTAL ABSENTS				7				
Observations :												Absents ayant donné procuration à des membres présents Mme MESNIER à Mme SPIR M. MOUTON à M. VECCHIO Mme ANNECCA à M. STEINER Mme NACIRI à M. CHAALAL M. WOJCIECHOWSKI à M. ATMANIA Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (non excusés) M. HERBIVO M. AJDID Mme PILI Mme BORRACCIA Absents excusés n'ayant pas donné procuration à des membres présents Mme MATHE-HERMAL Mme BOUCHENGA						

1. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT CENTRE SOCIAL ASBH ET SIGNATURE DE LA CONVENTION 2022.

Exposé de M. Lothaire GAUDIG, Adjoint, rapporteur.

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Vu la délibération du 18 mars 2021 P.1, définissant le projet social sur le territoire Carrière – Wenheck.

Vu la délibération du 10 juin 2021 p.22, autorisant M. le Maire à signer la convention entre la Ville de Saint-Avold et l'Association d'Action Sociale et Sportives du Bassin Houiller (ASBH).

Considérant l'accord signé en 2021, il est proposé à l'assemblée d'accepter les termes de la nouvelle convention ci-annexée entre la Ville et l'Association d'Action Sociale et Sportives du Bassin Houiller (ASBH).

Celle-ci définit l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée pour 2022 par la ville à ladite association.

La subvention se répartit comme suit :

POSTES	janvier à décembre 2022
FONCTIONNEMENT 2022	100 000 €
LOYERS :	
Wenheck	
916 m2 x 10€ = 9160€ / an	9160 €
Carrière (MPT)	
418 m2x 10€ = 4180€ / an	4180 €
TOTAL GENERAL	113 340 €

Par conséquent, sous condition de présentation des pièces comptables et du bilan des actions 2022, il vous est demandé d'approuver l'octroi de la subvention à l'ASBH pour un montant global de 113 340 euros et d'autoriser M. le Maire :

- à signer la convention d'objectifs 2022.
- à verser la subvention de fonctionnement de 113 340 euros pour l'exercice 2022.

Les crédits disponibles sont inscrits au budget primitif 2022 selon l'imputation budgétaire : chapitre 65/335 - article 6574.

Les crédits sont inscrits en recettes au 75/335-752 pour 13 340,00 € (participation loyer).

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 06 décembre 2022


Le Maire,
R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 1er décembre 2022

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33			
N° ordre	Présents	22		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		11	
	M. René STEINER		X			1	X		13	X		Absent ayant donné procuration à des membres présents			
	Mmes et MM les Adjoints					2	X		14	X		Mme MESNIER à Mme SPIR			
1	M. Umit YILDIRIM	X				3	X		15	X		M.MOUTON à M.VECCHIO			
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X				4	X		16	X		Mme ANNECCA à M.STEINER			
3	M. Gaetan VECCHIO	X				5	X		17	X		Mme NACIRI à M.CHAALAL			
4	Mme Carine MULLER	X				6	X		18	X		M WOJCIECHOWSKI à M.ATMANIA			
5	M. Pascal LAUER	X				7	X		19	X		Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (non excusés)			
6	Mme Amandine GUERIN	X				8	X		20	X		M.HERBIVO			
7	M. Lothaire GAUDIG	X				9	X		21	X		M.AJDID			
8	Mme Virginie SPIR	X				10	X		22	X		Mme PILI			
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X				11	X		23	X		Mme BORRACCIA			
		X				12	X		24	X		Absents excusés n'ayant pas donné procuration à des membres présents			
												Mme MATHE-HERMAL			
												Mme BOUCHENGA			
TOTAL PRESENTS		9		TOTAL PRESENTS		8		TOTAL PRESENTS		5					
TOTAL ABSENTS		0		TOTAL ABSENTS		4		TOTAL ABSENTS		7					
Observations :															

2. PRIX DU BENEVOLAT ROLAND BRACONNIER - ANNEE 2022

Exposé de M. Antoine PELLEGRINI, Conseiller municipal, rapporteur.

La journée Internationale du Bénévolat a lieu chaque année, le 5 décembre.

Depuis 2015, la Ville de Saint-Avold, au travers du prix « Roland BRACONNIER », récompense deux personnes bénévoles impliquées localement.

Aussi, après étude des principes d'attribution, la commission de la Vie Associative soumet à l'approbation des membres du Conseil municipal, l'attribution du prix du bénévolat de Saint-Avold 2022, soit 500 €, à :

Madame Nathalie PILI, Présidente du Boxing club de Saint-Avold :

En décembre 1981, Nathalie rencontre M. Pierrot PILI et découvre le monde de la boxe, en effet Pierrot pratique la boxe anglaise.

Le 3 mars 1984 Nathalie épouse Pierrot qui pratique toujours la Boxe au Club de Freyding-Merlebach, elle le suit à chaque compétition.

Le 28 septembre 1990, ils décident de fonder le Boxing Club de Saint-Avold.

Nathalie est secrétaire du BCSEA de 1990 à 2000.

Depuis 2000, elle est présidente du club et toujours à ce jour.

Nathalie a reçu la plaquette d'or de la Fédération Française de Boxe pour la remercier des trente années passées au service de la jeunesse.

Nathalie est le maillon fort de l'association, elle œuvre dans l'ombre avec son équipe de bénévoles, des mamans qui ont découvert la boxe par l'intermédiaire de leurs enfants.

C'est elle qui organise toute la logistique des manifestations du club.

Nathalie est fière d'être à la tête d'un des meilleurs clubs de boxe du Grand Est qui totalise 9 titres de championnes de France et 16 titres de champions de France, une belle image pour le club et la ville de Saint-Avold.

Monsieur François BELIN, actuellement membre de l'association du Patrimoine de Dourd'Hal.

Son CV associatif :

1960 : création de l'A.F.A.E.I.R.N (Association Familiale d'Aide à l'Enfance Inadaptée de Rosselle et Nied) Secrétaire Général ;
1961 : inauguration de l'Institut Médico-pédagogique des Genêts à Ham-sous-Varsberg, premier semi-internat pour enfants handicapés mentaux créé en Moselle
1967 à 1980 : Président de l'AFAEIRN
1962 : Administrateur de l'Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés (UNAPEI) et Délégué Régional pour l'Alsace-Moselle ;
1963 Administrateur de la Caisse Régionale d'Assurances Maladie pour l'Alsace et la Moselle à Strasbourg (CRAM) au titre de l'UDAF de Moselle ;
1963 à 2001 : Secrétaire au Conseil Social et Culturel de la Moselle,
1964 à 1968 : Secrétaire Général de l'UNAPEI ;
1967 à 1974 Président du Syndicat National des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés (SNAPEI)
1968 : Secrétaire de l'ILPPEI (Institut Lorrain de Psycho pédagogie de l'enfance inadaptée) devenu IRTS
1966 Secrétaire Général Adjoint du CIEDEHL (Centre d'Information et d'études Sociales en Lorraine)
1968 : Participation à la création de l'Action Culturelle du Bassin Houiller Lorrain -ACBHL)
1968 : Secrétaire de l'Association de Gestion du Camping de la Grande-Motte Aquitaine-Lorraine.
1971 : Président du Groupe d'Action Municipale de St Avold, GAM.
1984 : Trésorier l'AFREP (Association Française des Relations Publiques)
1980 : création du conservatoire minier de Folschviller qui deviendra en 1985 le CCSTI avec plus tard la mise en place des Archives techniques et industrielles à Jeanne d'Arc.
1991 : médaille de bronze du ministère du Tourisme (non demandée)
1987 : membre correspondant de l'Académie Nationale de Metz
2002: membre titulaire de l'Académie Nationale de Metz
2009 : membre honoraire à l'Académie Nationale de Metz
1985 à 1992 : Président du CCSTI, désignation comme Président d'Honneur ; Au CA jusqu'en 2002.
1985 à 1988 : Président de l'ASLD.
1979 à 1994 : CCAS (Bureau d'Aide Sociale) de St Avold.
1996 à 1998 Présidence de l'ARESLI (Association de Recherches en Sciences Sociales en Lorraine Industrielle).
2007 à 2022 : Animateur de la section Patrimoine de l'ASLD

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2023 selon l'imputation budgétaire : chapitre 67/33 - article 6714 (Charges exceptionnelles, Bourses et prix).

Décision du Conseil municipal : Adoptée à la majorité.

A noter 3 abstentions : Mme BECKER-BARDELMANN, M. GAUDIG et M. BREM.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 06 décembre 2022



R. SPLINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 1er décembre 2022

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33							
N° d'ordre	Présents	22		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		11					
		M. René STEINER	X		X			1		X		13	X		Absent ayant donné procuration à des membres présents Mme MESNIER à Mme SPIR M. MOUTON à M. VECCHIO Mme ANNECCA à M. STEINER Mme NACIRI à M. CHAALAL M. WOJCIECHOWSKI à M. ATMANIA Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (non excusés) M. HERBIVO M. MAJID Mme PILI Mme BORRACCIA Absents excusés n'ayant pas donné procuration à des membres présents Mme MATHE-HERMAL Mme BOUCHENGA				
	Mmes et MM les Adjoints	X		X		2	X		14	X									
	M. Jean-Claude BREM			X		3	X		15	X									
	Mme Becker BARDELMANN			X		4	X		16	X									
	Mme Hermine MALAMANE			X		5	X		17	X									
1	M. Umüt YILDIRIM	X		X		6	X		18	X									
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		X		7	X		19	X									
3	M. Gaetan VECCHIO	X		X		8	X		20	X									
4	Mme Carine MULLER	X		X		9	X		21	X									
5	M. Pascal LAUER	X		X		10	X		22	X									
6	Mme Amandine GUERIN	X		X		11	X		23	X									
7	M. Lothaire GAUDIG	X		X		12	X		24	X									
8	Mme Virginie SPIR	X																	
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X																	
	TOTAL PRESENTS	9		TOTAL PRESENTS		8		TOTAL PRESENTS		5									
	TOTAL ABSENTS	0		TOTAL ABSENTS		4		TOTAL ABSENTS		7									
Observations :																			

3. ECOLE D'EQUITATION DE SAINT-AVOLD - PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DU CENTRE EQUESTRE, EXERCICE 2022.

Exposé de Mme SPIR, Adjointe, rapporteur.

Par délibération en date du 13 janvier 1994 point n° 11, le conseil municipal acceptait le principe de participer annuellement aux frais d'entretien et de fonctionnement du Centre Equestre, dont la gestion a été confiée à l'école d'équitation de Saint-Avold par convention du 16 novembre 1984. Cette convention a été modifiée par avenant en date du 22.12.1998, en attribuant à l'école d'équitation la mission de gardiennage des lieux par une personne désignée par elle.

Au vu des justificatifs transmis par l'école d'équitation de Saint-Avold, les frais engagés durant l'année civile 2022 sont déclinés ci-dessous :

Dépenses	Montant
Salaires personnel d'entretien (palefrenier)	40 059,08 €
Consommation eau, électricité, gaz, pellets	12 989, 29 €
Acquisition de matériels, réparation et entretien des installations	11 142,80 €
TOTAL	64 191,17 €

La participation aux frais de fonctionnement et d'entretien du Centre Equestre, pour l'exercice 2022, est de 15 000 euros, répartie comme suit :

- Montant de l'aide attribuée pour les frais d'entretien : 10 119,57 €
- Montant représentant le coût du logement de fonction du gardien : 4 880,43 €.

Considérant l'avis favorable de la commission Jeunesse et Sport et de la commission des finances, il est proposé au conseil municipal d'attribuer à ladite association la participation financière de 15 000 euros.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2022 selon l'imputation budgétaire : 65/4142-6574 - Centre Equestre.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 06 décembre 2022

Le Maire,
R. STEINER



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 1er décembre 2022

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33				
N° d'ordre	Présents		22		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		11	
	Présent	Absent	Présent	Absent									Présent	Absent		
	M. René STEINER		X				1	X		13	X		Absent ayant donné procuration à des membres présents			
	Mmes et MM les Adjoints						2	X		14	X					
	M. Umit YILDIRIM		X				3	X		15	X		Mme MESNIER à Mme SPIR M.MOUTON à M.VECCHIO Mme ANNECCA à M.STEINER Mme NACIRI à M.CHAALAL M.WOJCIECHOWSKI à M.ATMANIA			
	Mme Raymonde SCHWEITZER		X				4	X		16	X					
	M. Gaetan VECCHIO		X				5	X		17	X		Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (non excusés) M.HERBIVO M.AJDID Mme PILI Mme BORRACCIA			
	Mme Carine MULLER		X				6	X		18	X					
	M. Pascal LAUER		X				7	X		19	X		Absents excusés n'ayant pas donné procuration à des membres présents Mme MATHE-HERMAL Mme BOUCHENGA			
	Mme Amandine GUERIN		X				8	X		20	X					
	M. Lothaire GAUDIG		X				9	X		21	X		Observations :			
	Mme Virginie SPIR		X				10	X		22	X					
	M. Pascal HELFENSTEIN		X				11	X		23	X		TOTAL PRESENTS 9 TOTAL ABSENTS 0 TOTAL PRESENTS 8 TOTAL ABSENTS 4 TOTAL PRESENTS 5 TOTAL ABSENTS 7			
							12	X		24	X					

4. TENNIS COUVERT TECSA : PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DES TENNIS COUVERTS - EXERCICE 2022.

Exposé de M. BREM, Conseiller municipal rapporteur en remplacement de M. MOUTON.

Par délibérations en date des 12 décembre 1991, point n° 7 et 4 juin 1998, point n° 10, 29 janvier 2009 point n° 16, le conseil municipal acceptait le principe de participer annuellement aux frais d'entretien et de fonctionnement des tennis couverts, dont la gestion a été confiée au Tennis Club de Saint-Avold (TECSA) par convention du 20 novembre 2009.

Ladite convention a été complétée par l'avenant n° 1 du 3 janvier 2012 modifiant l'article 2 relatif à la prise en compte des quatre nouveaux cours de tennis extérieurs.

Au vu des justificatifs présentés par le Tennis Club de Saint-Avold, les frais engagés durant l'année civile 2021 sont déclinés ci-dessous :

Dépenses	Montant
Consommation eau, électricité, gaz	8 243,66 €
Acquisition de matériels, réparation et entretien des installations, assurances	2 240,75 €
TOTAL	10 484,41 €

Considérant l'enveloppe budgétaire affectée à cette participation financière pour un montant de 10 000 euros,

Considérant l'avis favorable de la commission Jeunesse et Sport et de la commission des finances,

Il est proposé au conseil municipal de verser au Tennis Club de Saint-Avold la participation financière aux frais de fonctionnement et d'entretien des équipements soit la somme de 10 000 euros.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2022 sous l'imputation :
65/4121-6574 - Tennis.

Discussion :

M. le Maire introduit le point numéro 4 relatif à l'attribution de subventions pour le TESCA, et cède la parole à M. Brem pour qu'il expose les détails de la délibération.

M. Brem rappelle que, par délibérations antérieures, le Conseil municipal a décidé de participer annuellement aux frais de fonctionnement des courts de tennis couverts, gérés par le Tennis Club de Saint-Avold. Il présente les justifications des dépenses engagées durant l'année 2021, qui totalisent 10 784,41 €.

Il propose ainsi d'attribuer une subvention de 10 000 €, correspondant à l'enveloppe budgétaire prévue pour cette année.

M. Brem insiste sur l'importance de cette subvention pour le maintien et la promotion des installations sportives dans la commune, soulignant le rôle essentiel du tennis dans l'animation sportive locale et l'implication des jeunes dans des activités saines.

M. Atmania intervient pour exprimer ses préoccupations concernant la gestion des équipements municipaux par les associations. Il fait remarquer que la capacité des associations à assumer les coûts croissants des fluides et de l'entretien doit être prise en compte. Il suggère que la Ville pourrait envisager de prendre en charge directement les dépenses liées à l'entretien de ces installations pour éviter des difficultés financières pour les associations, surtout dans un contexte de hausse des coûts énergétiques et de fonctionnement.

M. le Maire acquiesce à l'observation de M. Atmania. Il souligne que le TESCA a un projet de padel qui pourrait bénéficier d'un soutien municipal et qu'il est nécessaire de mieux accompagner les associations dans la gestion de leurs projets. Il précise que le service des sports travaille actuellement à une meilleure collaboration avec les associations pour développer des projets et faciliter leur gestion.

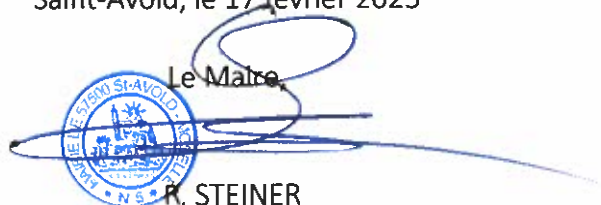
M. Yildirim précise que le service technique est toujours à la disposition des associations et interviendra rapidement en cas de besoin, garantissant ainsi le bon fonctionnement des installations sportives.

M. le Maire propose de passer au vote, qui est adopté à l'unanimité.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 17 février 2025

Le Maire,



R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 1er décembre 2022

N°/ordre	Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33	
	Présents	22	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents	11		
	M. René STEINER	X			1	M. Jean-Claude BRÉM	X		13	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X		Absent ayant donné procuration à des membres présents Mme MESNIER à Mme SPIR M. MOUTON à M.VECCHIO Mme ANNECCA à M.STEINER Mme NACIRI à M.CHAALAL M. WOJCIECHOWSKI à M.ATMANIA	
	Mmes et MM les Adjoints				2	Mme BECKER BARDELMANN	X		14	M. Ismail AJDID	X			
					3	Mme Hermine MALAMANE	X		15	Mme Solène LALLEMENT	X			
1	M. Umüt YILDIRIM	X			4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X		16	Mme Bérangère MESNIER	X			
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X			5	M. Antoine PELLEGRINI	X		17	M. François BRASSE	X			
3	M. Gaetan VECCHIO	X			6	M. Alain LETULLIER	X		18	M. André WOJCIECHOWSKI	X			
4	Mme Carine MULLER	X			7	M. Serge HAYDINGER	X		19	Mme Nathalie PILI	X			
5	M. Pascal LAUER	X			8	Mme Monique BETTINGER	X		20	Mme Valentine BORRACCIA	X			
6	Mme Amandine GUERIN	X			9	M. Olivier MOUTON	X		21	Mme Edahbia NACIRI	X			
7	M. Lothaire GAUDIG	X			10	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X		22	M. Tristan ATMANIA	X			
8	Mme Virginie SPIR	X			11	M. Kevin HERBIVO	X		23	Mme Mireille STELMASZYK	X			
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X			12	Mme Najia BOUCHENGA	X		24	M. Mohamed CHAALAL	X			
	TOTAL PRESENTS	9				TOTAL PRESENTS	8			TOTAL PRESENTS	5		Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (non excusés) M.HERBIVO M.AJDID Mme PILI Mme BORRACCIA	
	TOTAL ABSENTS	0				TOTAL ABSENTS	4			TOTAL ABSENTS	7			
Observations :														

5. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS HAUT-NIVEAU AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – EXERCICE 2022.

Exposé de Mme KLEIN-MORAWSKI, Conseillère municipale, rapporteur.

Après avis favorable de la commission de la Jeunesse et Sport et de la commission des finances, il est proposé au conseil municipal d'octroyer aux associations sportives une subvention pour le soutien au sport de haut-niveau, au titre de l'exercice 2022.

Le critère adopté pour le calcul de l'aide est basé sur la participation des clubs sportifs aux championnats de France durant la saison sportive 2021/2022. Il est précisé que seules les compétitions hors Grand Est sont considérées.

Un forfait, applicable pour chaque athlète et pour un entraîneur, est utilisé pour la prise en charge des frais, à savoir :

- 15 euros pour l'hébergement
- 2 euros pour un petit déjeuner
- 6 euros pour un déjeuner
- 6 euros pour un dîner
- 40 % des frais de péage et de carburant.

Les subventions, représentant un montant total de 2 409,00 euros, sont calculées après l'examen des justificatifs transmis par les clubs, entre autres les convocations aux compétitions et le tableau effectif de participation des athlètes.

Ces subventions sont présentées dans le tableau ci-dessous :



Associations	Péage	Carburant	Hébergement Forfait	Repas Forfait	Subvention accordée
Gymnastique Rythmique Saint-Avold	40,08 €	50,00 €	105,00 €	84,00 €	280, 00 €
Trampo Gymnastique Acrobatique La Naborienne	58,16 €	86,30 €	270,00 €	252,00 €	667,00 €
Cercle Tennis de Table	4,16 €	13,30 €	150,00 €	84,00 €	252,00 €
Avenir Bouliste	30,40 €	52,49 €	225,00 €	210,00 €	518, 00 €
Tennis club TECSA	107,68 €	112,19 €	360,00 €	112,00 €	692,00 €

Les crédits sont prévus au budget primitif 2022 sous l'imputation budgétaire : 65/401-6574 Aides aux associations sportives.

Discussion :

M. le Maire présente le point numéro 5 relatif à l'attribution de subventions de haut niveau aux associations sportives et cède la parole à Mme Klein pour qu'elle expose les détails de la proposition.

Mme Klein explique que, suite à un avis favorable de la Commission de la Jeunesse et des Sports ainsi que de la Commission des Finances, il est proposé d'octroyer aux associations sportives une subvention pour le soutien au sport de haut niveau au titre de l'exercice 2022. Elle précise que les critères adoptés pour le calcul de l'aide reposent sur la participation des clubs aux championnats de France durant la saison sportive 2021-2022.

Elle indique que seuls les compétitions hors Grand Est sont prises en compte, et que des forfaits sont appliqués pour chaque athlète et entraîneur afin de couvrir certains frais, à savoir : 15 € pour l'hébergement, 2 € pour un petit déjeuner, 6 € pour un déjeuner, 6 € pour un dîner, ainsi que 40 % de frais de péage et de carburant. Les subventions, représentant un montant total de 2 409 €, sont calculées après l'examen des justificatifs transmis par les clubs, qui incluent les convocations aux compétitions et les tableaux de participation des athlètes.

M. Atmania s'exprime sur sa préoccupation concernant la réduction des subventions de haut niveau, soulignant que le montant alloué ne reflète pas l'importance du sport de haut niveau dans la ville. Il insiste sur le fait que cette somme est insuffisante pour soutenir les clubs qui participent à des compétitions nationales et appelle à une invitation pour que d'autres clubs puissent également soumettre leur dossier pour obtenir une aide.

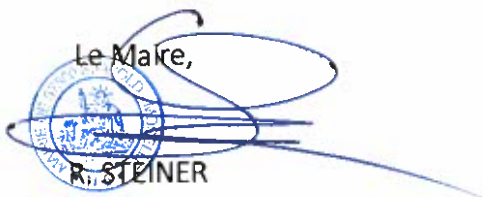
Il mentionne spécifiquement des clubs tels que le Judo Club et le Snooker, qui méritent également une reconnaissance et un soutien financier. Il conclut en appelant à une réflexion plus large sur le soutien aux clubs sportifs de haut niveau, qui sont essentiels pour le rayonnement de la ville.

M. le Maire pose alors la question de savoir s'il y a d'autres questions ou commentaires avant de passer au vote.

Aucune autre remarque n'a été enregistrée.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 17 février 2025

Le Maire,

R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 1er décembre 2022

N°ordre	Conseillers élus		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice	
	Présents	22	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent
	M. René STEINER	X			1	M. Jean-Claude BREM	X	13	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X
					2	Mme BECKER BARDELMANN	X	14	M. Ismail AJDID	X
	Mmes et MM les Adjoints				3	Mme Hermine MALAMANE	X	15	Mme Solène LALLEMENT	X
1	M. Umit YILDIRIM	X			4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X	16	Mme Bélangère MESNIER	X
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X			5	M. Antoine PELLEGRINI	X	17	M. François BRASSE	X
3	M. Gaetan VECCHIO	X			6	M. Alain LETULLIER	X	18	M. André WOJCIECHOWSKI	X
4	Mme Carine MULLER	X			7	M. Serge HAYDINGER	X	19	Mme Nathalie PILI	X
5	M. Pascal LAUER	X			8	Mme Monique BETTINGER	X	20	Mme Valentine BORRACCIA	X
6	Mme Amandine GUERIN	X			9	M. Olivier MOUTON	X	21	Mme Edahbia NACIRI	X
7	M. Lothaire GAUDIG	X			10	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X	22	M. Tristan ATMANIA	X
8	Mme Virginie SPIR	X			11	M. Kevin HERBIVO	X	23	Mme Mireille STELMASZYK	X
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X			12	Mme Najia BOUCHENGA	X	24	M. Mohamed CHAALAL	X
	TOTAL PRESENTS	9				TOTAL PRESENTS	8		TOTAL PRESENTS	5
	TOTAL ABSENTS	0				TOTAL ABSENTS	4		TOTAL ABSENTS	7
Observations :										Absent ayant donné procuration à des membres présents Mme MESNIER à Mme SPIR M.MOUTON à M.VECCHIO Mme ANNECCA à M.STEINER Mme NACIRI à M.CHAALAL M.WOJCIECHOWSKI à M.ATMANIA Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (non excusés) M.HERBIVO M.AJDID Mme PILI Mme BORRACCIA Absents excusés n'ayant pas donné procuration à des membres présents Mme MATHE-HERMAL Mme BOUCHENGA

6. OCTROI DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS PARTICIPANTES A L'OPERATION " PASS' JEUNESSE " - SAISON 2021/2022.

Exposé de Mme SPIR, Adjointe, rapporteur.

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville de Saint-Avold propose depuis 2011 une variété d'activités sportives au jeune public, âgé de 8 à 14 ans, pendant la période des vacances scolaires en l'occurrence l'opération " Pass'Jeunesse ". Ces activités physiques et sportives sont encadrées par les éducateurs diplômés du service Jeunesse et Sport et des clubs sportifs locaux.

Considérant d'une part, l'enveloppe budgétaire d'un montant de 2000 euros attribuée à cette opération et d'autre part, le critère d'attribution de la subvention calculée sur la base du nombre de participants,

Considérant l'avis favorable de la commission de la Jeunesse et Sport et de la commission des finances,

Il vous est demandé par conséquent d'attribuer les subventions aux associations partenaires de l'opération, selon le tableau ci-dessous :

CLUBS SPORTIFS	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE PARTICIPANTS	MONTANT ATTRIBUE
BOXING CLUB DE SAINT-AVOLD	14	18	260,87 €
CENTURY CLUB (Snooker)	12	11	159,42 €

CLUBS SPORTIFS	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE PARTICIPANTS	MONTANT ATTRIBUE
ECOLE D'EQUITATION	26	33	478,26 €
JUDO CLUB DE SAINT-AVOLD	9	23	333,34 €
RUGBY CLUB NABORIEN	4	11	159,42 €
TRAMPO GYMNASTIQUE ACROBATIQUE La Naborienne	7,5	9	130,43 €
UNION CYCLISTE BASSIN HOUILLER (BMX)	12	33	478,26 €
TOTAL	84,5	138	2000,00 €

Afin d'apporter aux membres du conseil municipal un élément d'information complémentaire, figurent dans le tableau le nombre d'heures consacrées par chaque association pour cette opération « Pass'Jeunesse ».

Les crédits sont prévus au budget primitif 2022 sous l'imputation budgétaire : 65/401-6574 Aides aux associations sportives.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 06 décembre 2022

Le Maire,

R. STENER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 1^{er} décembre 2022

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33				
N° d'ordre	Présents	22		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		11		
		M. René STEINER	X		1	M. Jean-Claude BREM	X	13	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X			Absent ayant donné procuration à des membres présents			
				2	Mme BECKER BARDELMANN	X	14	M. Ismail AJDID	X							
	Mmes et MM les Adjoints			3	Mme Hermine MALAMANE	X	15	Mme Solène LALLEMENT	X			Mme MESNIER à Mme SPIR M.MOUTON à M.VECCHIO Mme ANNECCA à M.STEINER Mme NACIRI à M.CHAALAL M.WOJCIECHOWSKI à M.ATMANIA				
1	M. Umüt YILDIRIM	X		4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X	16	Mme Béangère MESNIER	X							
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		5	M. Antoine PELLEGRINI	X	17	M. François BRASSE	X			Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (non excusés) M.HERBIVO M.AJDID Mme PILI Mme BORRACCIA				
3	M. Gaetan VECCHIO	X		6	M. Alain LETULLIER	X	18	M. André WOJCIECHOWSKI	X							
4	Mme Carine MULLER	X		7	M. Serge HAYDINGER	X	19	Mme Nathalie PILI	X			Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents M.HERBIVO M.AJDID Mme PILI Mme BORRACCIA				
5	M. Pascal LAUER	X		8	Mme Monique BETTINGER	X	20	Mme Valentine BORRACCIA	X							
6	Mme Amandine GUERIN	X		9	M. Olivier MOUTON	X	21	Mme Edahbia NACIRI	X			Absents excusés n'ayant pas donné procuration à des membres présents Mme MATHE-HERMAL Mme BOUCHENGA				
7	M. Lothaire GAUDIG	X		10	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X	22	M. Tristan ATMANIA	X							
8	Mme Virginie SPIR	X		11	M. Kevin HERBIVO	X	23	Mme Mireille STELMASZYK	X							
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		12	Mme Najia BOUCHENGA	X	24	M. Mohamed CHAALAL	X							
TOTAL PRESENTS		9		TOTAL PRESENTS		8		TOTAL PRESENTS		5						
TOTAL ABSENTS		0		TOTAL ABSENTS		4		TOTAL ABSENTS		7						
Observations :																

7. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS " AIDE A LA MANIFESTATION " AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - EXERCICE 2022.

Exposé de Mme SPIR, Adjointe, rapporteur en remplacement de M. MOUTON.

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville de Saint-Avold apporte une contribution financière aux événements organisés par les associations sportives.

Selon la délibération de référence datée du 30 mai 2006 point n° 10, la participation financière municipale aux associations doit répondre aux critères déclinés ci-après :

- affiliation ou en cours d'affiliation à une fédération sportive,
- lieu de la manifestation sur la commune,
- prise en compte d'une manifestation par an,
- la manifestation doit présenter un caractère sportif et non festif.

Deux associations ont sollicité une aide dans ce cadre, il s'agit du :

- Boxing club de Saint-Avold, affilié à la F.F.Boxe ; organisation de la finale du championnat de France féminine professionnelle
- Century club de Saint-Avold affilié à la F.F.Billard ; organisation d'une manifestation sous le terme « Exhibition de snooker » au cours de laquelle se sont déroulés un tournoi de démonstration de deux professionnels de snooker et des tournois entre les membres du club.

Considérant l'avis favorable de la commission de la Jeunesse et Sport pour une prise en compte à hauteur de 90% du montant de la subvention sollicitée auprès de la commune,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances,

Il est soumis à l'approbation du conseil municipal l'attribution des subventions aux associations selon le tableau ci-dessous :

CLUBS SPORTIFS	DATE DE LA MANIFESTATION	MONTANT DEMANDE	MONTANT ATTRIBUE
BOXING CLUB DE SAINT-AVOLD	À l'Agora, le 15 octobre 2022	4 000 €	3 600 €
CENTURY CLUB SAINT-AVOLD	A la Maison des associations, le 9 septembre 2022	1 000 €	900 €
		TOTAL	4 500 €

Les crédits sont prévus au budget primitif 2022 sous l'imputation budgétaire :
65/401-6574 Aides aux associations sportives.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 06 décembre 2022


Le Maire,
R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 1er décembre 2022

N°ordre	Conseillers élus		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice	
	Présents	22	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent
	M. René STEINER	X	1	M. Jean-Claude BREM	X	13	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X	Absent ayant donné procuration à des membres présents Mme MESNIER à Mme SPIR M.MOUTON à M.VECCHIO Mme ANNECCA à M.STEINER Mme NACIRI à M.CHAALAL M.WOJCIECHOWSKI à M.ATMANIA Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (non excusés) M.HERBIVO M.AJDID Mme PILU Mme BORRACCIA Absents excusés n'ayant pas donné procuration à des membres présents Mme MATHE-HERMAL Mme BOUCHENGA	
	Mmes et MM les Adjoints		2	Mme BECKER BARDELMANN	X	14	M. Ismail AJDID	X		
1	M. Umit YILDIRIM	X	4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X	16	Mme Solène LALLEMENT	X		
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X	5	M. Antoine PELLEGRINI	X	17	Mme Bérandère MESNIER	X		
3	M. Gaetan VECCHIO	X	6	M. Alain LETULLIER	X	18	M. François BRASSE	X		
4	Mme Carine MULLER	X	7	M. Serge HAYDINGER	X	19	M. André WOJCIECHOWSKI	X		
5	M. Pascal LAUER	X	8	Mme Monique BETTINGER	X	20	Mme Nathalie PILU	X		
6	Mme Amandine GUERIN	X	9	M. Olivier MOUTON	X	21	Mme Valentine BORRACCIA	X		
7	M. Lothaire GAUDIG	X	10	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X	22	Mme Edahbia NACIRI	X		
8	Mme Virginie SPIR	X	11	M. Kevin HERBIVO	X	23	M. Tristan ATMANIA	X		
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X	12	Mme Najia BOUCHENGA	X	24	Mme Mireille STELMASZYK	X		
	TOTAL PRESENTS	9		TOTAL PRESENTS	8		TOTAL PRESENTS	5		
	TOTAL ABSENTS	0		TOTAL ABSENTS	4		TOTAL ABSENTS	7		
Observations :										

8.PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE DE SAINT-AVOLD AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIVES DE 1^{ER} DEGRE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION - ANNEE SCOLAIRE 2022/2023.

Exposé de Mme BETTINGER, Conseillère municipale, rapporteur, en remplacement de M.MOUTON.

Vu le Code de l'Education article R. 442-44 rendant obligatoire la participation financière communale aux frais de fonctionnement des établissements privées du 1^{er} degré sous contrat d'association pour les élèves de la Commune relevant de l'enseignement obligatoire ;

Vu le Code de l'Education article R. 442-5 fixant les dépenses à inclure dans le calcul du coût d'un élève du public, servant de référence à la participation financière à verser aux établissements privés du 1^{er} degré implantés sur la commune ;

Vu le Code de l'Education article L.131-1 modifié par la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 article 11 précisant que l'instruction est obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de 3 ans.

Vu la délibération du 6 novembre 1980, point n° 9, le conseil municipal fixant sa participation financière aux dépenses de fonctionnement de l'école élémentaire privée Sainte-Chrétienne à Saint-Avold pour les élèves naboriens, par application des dispositions de la loi n° 77-1285 dite Loi Guerneur du 25 novembre 1977 ;

Vu les délibérations des conseils municipaux des 9 octobre 2019, point n° 25, 25 novembre 2020 point n° 14 et 21 octobre 2021 point n° 2, autorisant le versement des participations de la commune sur les trois dernières années scolaires en tenant compte des dépenses réelles apparaissant aux comptes administratifs 2018.

Considérant ce qui précède, une nouvelle délibération et convention correspondante

sont nécessaires pour fixer le forfait communal de l'année 2022/2023. Les nouveaux coûts « élève » du secteur public, calculés selon le compte administratif 2021 sont :

393,64 € pour un élève d'école maternelle,
959,77 € pour un élève d'école élémentaire.

Ainsi, la participation financière communale à verser pour l'année scolaire 2022/2023 est estimée à 83 619,46 € répartis comme suit, au vu des effectifs des élèves naboriens recensés à la rentrée de septembre 2022 :

12 596,48 € pour les 32 élèves des classes maternelles
71 022,98 € pour les 74 élèves des classes élémentaires

Jusqu'à ce jour le coût élève était défini pour calculer la participation, basée sur les effectifs de chaque rentrée, pour trois années scolaires consécutives. Or, le compte administratif 2021 ne reflète pas une activité habituelle avec un ralentissement partiel des activités après la première sortie de crise sanitaire.

Aussi, en accord avec les représentants de l'établissement privé Sainte-Chrétienne, la convention est établie seulement pour l'année scolaire en cours, le 1^{er} tiers sera versé en décembre 2022 selon la convention ci-jointe. Les 2^{ème} et 3^{ème} tiers restants pourront être révisés après approbation du compte administratif 2022.


Il est précisé que les crédits nécessaires pour 2022 sont prévus aux chapitres 65/211 – 6558 et 65/212 – 6558.

En vertu de ce qui précède, après avis favorable de la commission des affaires scolaires, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder la participation financière aux frais de fonctionnement de l'école élémentaire privée Sainte-Chrétienne de Saint-Avold à hauteur de 83 619,46 € pour l'année scolaire 2022/2023.
- de prévoir l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2023 pour le versement du solde,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette participation municipale.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 06 décembre 2022


Le Maire,
R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 1^{er} décembre 2022

Conseillers élus		33			Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33		
N°/ordre	Présents	22		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		11	
	M. René STEINER		X									1	X	13	Absent ayant donné procuration à des membres présents
	Mmes et MM les Adjoints		X	2	X	14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA		X	Mme MESNIER à Mme SPIR					
			X	3	X	15	M. Ismail AJDID		X	M. MOUTON à M.VECCHIO					
1	M. Umit YILDIRIM	X	4	X	16	Mme Solène LALLEMENT		X	Mme Bérangère MESNIER						
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X	5	X	17	M. François BRASSE		X	M. André WOJCIECHOWSKI						
3	M. Gaetan VECCHIO	X	6	X	18	Mme Nathalie PILI		X	Mme Valentine BORRACCIA						
4	Mme Carine MULLER	X	7	X	19	Mme Edahbia NACIRI		X	M. Tristan ATMANIA						
5	M. Pascal LAUER	X	8	X	20	Mme Mireille STELMASZYK		X	Mme Mireille STELMASZYK						
6	Mme Amandine GUERIN	X	9	X	21	M. Mohamed CHAALAL		X	M. Mohamed CHAALAL						
7	M. Lothaire GAUDIG	X	10	X	22			X							
8	Mme Virginie SPIR	X	11	X	23			X							
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X	12	X	24			X							
TOTAL PRESENTS			9	TOTAL PRESENTS			8	TOTAL PRESENTS			5				
TOTAL ABSENTS			0	TOTAL ABSENTS			4	TOTAL ABSENTS			7				
Observations :														Absent excusés n'ayant pas donné procuration à des membres présents	
														Mme MATHE-HERMAL Mme BOUCHENGA	

9. REMPLACEMENT DE LUMINAIRES SPHÉRIQUES DANS LES DIVERS QUARTIERS ET RUES DE SAINT-AVOLD – DEMANDE DE SUBVENTION

Exposé de M. YILDIRIM, Adjoint, rapporteur.

La commune de Saint-Avold est dotée de 415 luminaires sphériques, équipés de lampes dites « ancienne génération » au sodium haute pression, très énergivores.

En vue de diminuer la consommation énergétique et les dépenses inhérentes, il est proposé de renouveler les luminaires existants par un éclairage à Led.

Ce type d'opération est éligible au dispositif de la dotation de soutien à l'investissement local (D.S.I.L.), suivant le plan de financement ci-dessous mentionné :

DEPENSES	MONTANT H.T. EN EUROS	RESSOURCES	%	MONTANT H.T. EN EUROS
Fourniture et pose de 415 luminaires	237 616,25	Aides publiques	40	95 046,50
		Autofinancement Ville de Saint-Avold	60	142 569,75
TOTAL	237 616,25			237 616,25

En vertu de ce qui précède et au regard de l'avis favorable de la Commission des Travaux et de la Commission des Finances, le Conseil municipal est invité à :

1. Valider le projet « REMPLACEMENT DE LUMINAIRES SPHÉRIQUES DANS LES DIVERS QUARTIERS ET RUES DE SAINT-AVOLD – DEMANDE DE SUBVENTION » ;



2. Arrêter le plan de financement de l'opération et autoriser Monsieur le Maire de Saint-Avold ou son représentant légal à solliciter toutes subventions ;
3. Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant légal à mener la consultation conformément au code de la commande publique et lui donner tout pouvoir à cet effet, étant précisé que les crédits seront à prévoir au Budget Primitif 2023 ;
4. D'approuver le principe de cession des certificats d'économie d'énergie.

Discussion :

M. le Maire introduit le point concernant le remplacement de luminaires sphériques, précisant l'importance de cette initiative pour la commune. Il souligne que la modernisation de l'éclairage public est essentielle pour améliorer la sécurité des citoyens tout en réduisant les coûts énergétiques.

M. Yildirim présente le projet de renouvellement des luminaires, précisant que la commune dispose actuellement de 415 luminaires sphériques équipés de lampes à sodium haute pression, qui sont très énergivores. Il propose de les remplacer par des éclairages LED, qui sont moins énergivores et éligibles au dispositif de la dotation de soutien à l'investissement local.

Il mentionne que le coût total du projet s'élève à 237 616,25 €, qui serait subventionné à hauteur de 40 %. Cela représente une opportunité significative pour la commune d'améliorer son efficacité énergétique tout en réduisant les dépenses publiques.

M. Atmania souligne que le principe de l'opération est positif et que la modernisation de l'éclairage public est un sujet crucial que toutes les communes doivent aborder. Il insiste sur la nécessité de maximiser les demandes de subventions pour ce projet, soulignant que la limite de cofinancement public pour un projet porté par une collectivité est généralement de 80 %. Il souligne l'importance de minimiser les coûts pour la collectivité et de considérer d'autres dispositifs de financement qui pourraient être disponibles, tels que ceux offerts par la Banque des Territoires.

M. le Maire complète en indiquant que la Région s'engage également dans des subventions pour ces projets. Il assure que toutes les demandes de financement seront sollicitées pour garantir la réalisation du projet. Il rappelle l'importance de l'éclairage public pour la sécurité des citoyens et la qualité de vie dans la commune.

Aucune autre remarque n'est soulevée, M. Yildirim propose de passer au vote.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 17 février 2025

Le Maire,



R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 1er décembre 2022

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33				
N° d'ordre	Présents	23		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		10		
		M. René STEINER	X		1	M. Jean-Claude BREM	X		13	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X		Absent ayant donné procuration à des membres présents			
				2	Mme BECKER BARDELMANN	X		14	M. Ismail AJDID	X						
	Mmes et MM les Adjoints			3	Mme Hermine MALAMANE	X		15	Mme Solène LALLEMENT	X		Mme MESNIER à Mme SPIR				
1	M. Umit YILDIRIM	X		4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X		16	Mme Bérangère MESNIER	X		M.MOUTON à M.VECCHIO				
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		5	M. Antoine PELLEGRINI	X		17	M. François BRASSE	X		Mme ANNECCA à M.STEINER				
3	M. Gaetan VECCHIO	X		6	M. Alain LETULLIER	X		18	M. André WOJCIECHOWSKI	X		Mme NACIRI à M.CHAALAL				
4	Mme Carine MULLER			7	M. Serge HAYDINGER	X		19	Mme Nathalie PILI	X		M.WOJCIECHOWSKI à M.ATMANIA				
5	M. Pascal LAUER	X		8	Mme Monique BETTINGER	X		20	Mme Valentine BORRACCIA	X		Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents				
6	Mme Amandine GUERIN	X		9	M. Olivier MOUTON	X		21	Mme Edahbia NACIRI	X		(non excusés)				
7	M. Lothaire GAUDIG	X		10	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X		22	M. Tristan ATMANIA	X						
8	Mme Virginie SPIR	X		11	M. Kevin HERBIVO	X		23	Mme Mireille STELMASZYK	X						
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		12	Mme Najia BOUCHENGA	X		24	M. Mohamed CHAALAL	X						
TOTAL PRESENTS		9		TOTAL PRESENTS		9		TOTAL PRESENTS		5						
TOTAL ABSENTS		0		TOTAL ABSENTS		3		TOTAL ABSENTS		7		M.AJDID				
Observations : M.HERBIVO arrive pendant la présentation du point et participe au vote													Mme PILI			
													Mme BORRACCIA			
													Absents excusés n'ayant pas donné procuration à des membres présents			
													Mme MATHE-HERMAL			
													Mme BOUCHENGA			

10. PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CANTINE SCOLAIRE ET D'UNE CUISINE CENTRALE

Exposé de M. YILDIRIM, Adjoint, rapporteur.

Par délibération en date du 02 décembre 2021, point n° 7, l'assemblée délibérante a approuvé à l'unanimité le projet visant à réaliser des travaux au sein du restaurant d'enfants d'Oderfang et de procéder à la consultation d'un maître d'œuvre en vue d'accompagner la collectivité dans cette démarche.

Pour mémoire, ladite délibération prévoyait a principio de réaliser des travaux de mise en conformité sur le bâtiment existant (cuisine, sanitaires, terrasse), pour un budget avoisinant les 650 000 € HT.

Toutefois, considérant les enjeux réglementaires et après avoir mené des échanges avec la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Moselle et suivi les préconisations émises par notre conseil spécialisé en ingénierie en restauration collectivité et commerciale, le choix s'est porté vers une construction neuve plutôt qu'une réhabilitation.

En effet, malgré les travaux de mise aux normes qui auraient été opérés au sein du bâtiment, devenu très vétuste, la structure même de ce dernier et son implantation auraient limité les possibilités d'évolution du service proposé aux usagers et n'auraient pas permis pour autant, de garantir dans les années à venir, le maintien des agréments nécessaires.

Ainsi compte tenu de ce qui précède, la Ville de Saint-Avold souhaiterait que le projet fasse l'objet d'un concours de maîtrise d'œuvre à l'appui du cahier des charges réalisé par l'AMO et soit en accord avec la stratégie nationale bas carbone et les objectifs fixés à travers le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Ce projet devra répondre à toutes les questions liées à la sobriété énergétique et permettre de par sa conception que la salle de réception soit totalement modulable, pour accueillir d'autres activités tout en garantissant le respect de la réglementation acoustique et toutes autres normes en vigueur.

Aussi afin de permettre aux enfants de participer aux activités proposées par la municipalité durant la pause méridienne ou lors des centres aérés et ce dans un environnement propice et verdoyant, le nouveau restaurant scolaire sera implanté sur la même propriété foncière que l'existant mais en bout de parcelle.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et du dispositif « soutien aux centralités rurales et urbaines » de la Région Grand Est

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

DÉPENSES	MONTANT H.T.	RESSOURCES	%	MONTANT H.T.
Maîtrise d'œuvre + études Travaux de gros œuvre et de second œuvre Equipements de la cuisine Aménagements extérieurs VRD et espaces verts	3 442 206,00 €	Aides publiques :		
		DSIL	40 %	1 376 882,00 €
		Région Grand Est	10 %	344 221,00 €
		Ville de Saint-Avold	50 %	1 721 103,00 €
TOTAL	3 442 206,00 €		100 %	3 442 206,00 €

Le planning général de l'opération est le suivant :

Etudes de conception : 8 mois,

Consultation des entreprises : 5 mois,

Chantier : 16 mois (préparation et levées des réserves inclus)

Compte tenu de ce qui procède, il vous est proposé :

1/ D'arrêter le programme de travaux tel que défini ci-avant ;

2/ D'autoriser M. le Maire ou son représentant légal, à procéder à une consultation en vue de réaliser un concours de maîtrise d'œuvre ;

3/ D'autoriser M. le Maire ou son représentant légal à signer tous les documents relatifs à la passation des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux ;

4/ D'autoriser M. le Maire ou son représentant légal, à solliciter toutes subventions ;

5/ De manière générale, d'autoriser M. le Maire ou son représentant légal à signer tous documents nécessaires à la bonne réalisation de l'opération ;

6/ D'approuver le principe de cession des certificats d'économie d'énergie ;

7/ De Prévoir les crédits au B.P. 2023 et suivants

Discussion :

M. le Maire cède la parole à M. Yildirim pour la présentation du projet de construction d'une nouvelle cantine scolaire.

M. Yildirim rappelle qu'une délibération en date du 2 décembre 2021 avait approuvé le projet visant à réaliser des travaux au sein du restaurant d'enfants d'Oderfang avec un budget prévisionnel de 650 000 € hors taxes. Cependant, après avoir pris en compte des enjeux réglementaires et après des échanges avec la Direction départementale de la protection des populations, il a été décidé que la ville opterait pour une construction neuve plutôt qu'une réhabilitation.

Il précise que la nouvelle cantine sera implantée sur la même propriété que l'existant, mais à l'extrémité du terrain, permettant ainsi de répondre aux exigences de sobriété énergétique. Le montant total estimé pour ce projet s'élève à 3 442 206 € hors taxes. Il souligne que le projet pourrait bénéficier de subventions d'État et d'autres dispositifs de soutien à l'investissement local.

M. Yildirim aborde également le calendrier prévisionnel de l'opération, qui inclut une étude de conception d'environ huit mois, suivie d'une consultation des entreprises pendant cinq mois et d'un chantier de seize mois, y compris la préparation et la levée de réserves.

M. Brem exprime sa préoccupation concernant l'organisation de la restauration et la capacité d'accueil de la nouvelle cantine. Il attire l'attention sur le fait que dans certains quartiers, il existe des familles défavorisées qui pourraient être exclues de l'accès à la cantine en raison de tarifs élevés. Il demande si des mesures seront prises pour s'assurer que tous les enfants puissent bénéficier de ces services, en évoquant la nécessité de tarifs dégressifs.

M. le Maire répond que la nouvelle cantine sera dimensionnée pour répondre aux besoins croissants de la population scolaire et qu'il est prévu de mener des réflexions concernant les tarifs, afin de garantir l'accès à tous. Il assure que des discussions seront organisées avec les services compétents pour élaborer un système de tarification équitable.

M. Vecchio informe que des discussions sont en cours avec la Caisse d'allocations familiales pour établir un système de tarification dégressif basé sur les revenus des familles, afin de garantir un accès équitable à la cantine.

M. Atmania soulève des questions concernant le dimensionnement du projet et la nécessité d'explorer d'autres options de localisation pour la cantine, afin de maximiser l'efficacité tout en minimisant les coûts. Il suggère que la ville examine des sites alternatifs qui pourraient mieux répondre aux besoins de la population.

M. le Maire répond aux préoccupations soulevées, affirmant que la nouvelle cantine est conçue pour répondre aux besoins futurs et que des discussions sur l'accessibilité et les tarifs seront menées en temps voulu. Il assure également que toutes les options seront prises en compte pour garantir le succès du projet.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à la majorité.

A noter :

1 abstention de M. BREM

2 Votes contre de M. ATMANIA et son mandant M. WOJCIECHOWSKI.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 17 février 2025

Le Maire,

R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-AVOLD

(Moselle)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du jeudi 1^{er} décembre 2022

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33				
N° d'ordre	Présents	23		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		10		
	M. René STEINER		X									1	X	13	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	
			2				X <td></td> <td>14</td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">Mme MESNIER à Mme SPIR</td> <td colspan="2"></td>		14			Mme MESNIER à Mme SPIR				
	Mmes et MM les Adjoints					3			15			M.MOUTON à M.VECCHIO				
1	M. Umit YILDIRIM	X	4				X <td></td> <td>16</td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">Mme ANNECCA à M.STEINER</td> <td colspan="2"></td>		16			Mme ANNECCA à M.STEINER				
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X	5				X <td></td> <td>17</td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">Mme NACIRI à M.CHAALAL</td> <td colspan="2"></td>		17			Mme NACIRI à M.CHAALAL				
3	M. Gaetan VECCHIO	X	6				X <td></td> <td>18</td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">M. WOJCIECHOWSKI à M.ATMANIA</td> <td colspan="2"></td>		18			M. WOJCIECHOWSKI à M.ATMANIA				
4	Mme Carine MULLER		7				X <td></td> <td>19</td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents</td> <td colspan="2"></td>		19			Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents				
5	M. Pascal LAUER	X	8				X <td></td> <td>20</td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">(non excusés)</td> <td colspan="2"></td>		20			(non excusés)				
6	Mme Amandine GUERIN	X	9				X <td></td> <td>21</td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">M. AJDID</td> <td colspan="2"></td>		21			M. AJDID				
7	M. Lothaire GAUDIG	X	10				X <td></td> <td>22</td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">Mme PILI</td> <td colspan="2"></td>		22			Mme PILI				
8	Mme Virginie SPIR	X	11				X <td></td> <td>23</td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">Mme BORRACCIA</td> <td colspan="2"></td>		23			Mme BORRACCIA				
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X	12				X <td></td> <td>24</td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">Absents excusés n'ayant pas donné procuration à des membres présents</td> <td colspan="2"></td>		24			Absents excusés n'ayant pas donné procuration à des membres présents				
	TOTAL PRESENTS			9	TOTAL PRESENTS			9	TOTAL PRESENTS			5	Mme MATHE-HERMAL			
	TOTAL ABSENTS			0	TOTAL ABSENTS			3	TOTAL ABSENTS			7	Mme BOUCHENGA			
Observations :																

11. SUBVENTION A L'EQUIPE DE PREVENTION SPECIALISEE DU COMITE MOSELLAN DE SAUVEGARDE DE L'ENFANCE, DE L'ADOLESCENCE ET DES ADULTES (CMSEA) POUR LE FONCTIONNEMENT DU CLUB DE PREVENTION

Exposé de M. Gaetan VECCHIO, Adjoint, rapporteur.

L'équipe de prévention spécialisée de Saint-Avold fait partie intégrante du Service Educatif en Milieu Naturel (SEMN), qui est au service du CMSEA.

Celui-ci est présent sur 5 territoires du département (Thionville, Metz-Orne, Forbach/Saint-Avold, Sarreguemines/Bitche et Sarrebourg/Saulnois).

Les 15 équipes de prévention situées sur ces territoires travaillent en cohérence et en synergie avec les autres services de la Protection de l'Enfance. C'est donc un vrai maillon de la protection de l'enfance sur le département de la Moselle.

Les missions de l'équipe de prévention de Saint-Avold ont évolué pour s'adapter au mieux à la réalité de terrain des éducateurs :

- Prévenir les risques de marginalisation des jeunes de 10 à 21 ans,
- Mener des actions de prévention afin de favoriser l'insertion sociale des jeunes en voie de marginalisation,
- Accompagner à la réinsertion des jeunes fortement marginalisés,
- Favoriser l'émergence d'actions pour l'accès à la citoyenneté et au pouvoir d'agir des habitants.

Le projet pédagogique de l'équipe de prévention de Saint-Avold se décline en 5 axes :

- Une intervention éducative territoriale,
- Une intervention éducative de proximité,

- Des interventions éducatives collectives,
- Des actions éducatives innovantes et de développement social local.

En contrepartie de l'activité des éducateurs spécialisés sur son territoire, la ville de Saint-Avold assure une participation financière correspondant aux frais de fonctionnement des locaux utilisés, ainsi qu'aux frais liés à l'action des éducateurs de Prévention Spécialisée.

Conformément aux dispositions du projet de convention financière joint en annexe, entre le Conseil Départemental, le CMSEA et la Ville,

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- D'accorder l'attribution d'une subvention de **24 500,00 €** (comme les années précédentes) à l'Equipe de Prévention Spécialisée, au titre de l'année 2022,
- D'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention financière entre le Conseil Départemental, le CMSEA et la Ville.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 – Chapitre 65/5204 – article 6574.

Discussion :

M. le Maire présente ce point, cédant la parole à M. Vecchio pour qu'il expose le sujet.

M. Vecchio explique que le Comité mosellan de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (CMSEA) agit dans les quartiers prioritaires de la ville, notamment à Carrière Wenheck. Il présente le projet pédagogique de l'équipe de prévention, qui vise à prévenir la marginalisation des jeunes et à favoriser leur insertion sociale. Il demande l'autorisation d'attribuer une subvention de 24 500 € pour soutenir les activités de ce comité.

M. Brem souligne la nécessité d'intégrer le CMSEA davantage dans les quartiers pour améliorer son efficacité et demande à ce que le rapport d'activité du comité soit partagé avec le Conseil municipal. Il insiste sur l'importance d'avoir une vue d'ensemble des actions menées par le comité pour mieux évaluer leur impact sur la communauté.

M. Vecchio répond qu'il n'y a pas de problème pour transmettre ce rapport d'activité, qui est public. Il informe également que le CMSEA prévoit de déplacer un bureau dans le quartier Carrière Wenheck pour renforcer sa présence et son accessibilité auprès des jeunes.

M. le Maire propose de passer au vote, qui est adopté à l'unanimité.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 17 février 2025



Le Maire,

R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-AVOLD

(Moselle)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du jeudi 1er décembre 2022

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33				
N°ordre	Présents	23		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		10		
		M. René STEINER	X										X		1	X
						2	X		14	X						
	Mmes et MM les Adjoints					3	X		15	X		Mme MESNIER à Mme SPIR				
1	M. Umüt YILDIRIM	X				4	X		16	X		M.MOUTON à M.VECCHIO				
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X				5	X		17	X		Mme ANNECCA à M.STEINER				
3	M. Gaetan VECCHIO	X				6	X		18	X		Mme NACIRI à M.CHAALAL				
4	Mme Carine MULLER	X				7	X		19	X		M.WOJCIECHOWSKI à M.ATMANIA				
5	M. Pascal LAUER	X				8	X		20	X		Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (non excusés)				
6	Mme Amandine GUERIN	X				9	X		21	X		M.AJDID				
7	M. Lothaire GAUDIG	X				10	X		22	X		Mme PILI				
8	Mme Virginie SPIR	X				11	X		23	X		Mme BORRACCIA				
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X				12	X		24	X		Absents excusés n'ayant pas donné procuration à des membres présents				
	TOTAL PRESENTS	9					TOTAL PRESENTS		9			TOTAL PRESENTS		5		
	TOTAL ABSENTS	0					TOTAL ABSENTS		3			TOTAL ABSENTS		7		
Observations :													Mme MATHE-HERMAL			
													Mme BOUCHENGA			

12.POLITIQUE DE LA VILLE 2022 : VERSEMENT DU COFINANCEMENT DE LA VILLE AU C.C.A.S. (Conseil Citoyen, Coup de pouce CLE/CLA, Réussir ma scolarité et F.P.H.)

Exposé de M. Gaetan VECCHIO, Adjoint, rapporteur.

Dans le cadre de la Politique de la Ville 2022, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est porteur des projets suivants :

- Conseil Citoyen :

L'objectif de cette instance démocratique est de permettre, en facilitant l'émergence de l'expression des habitants et des acteurs non institutionnels du quartier, la définition des enjeux du territoire et d'enrichir le travail de recueil des besoins de celui-ci. Les conseils citoyens constituent des partenaires du contrat de ville.

Cout total du projet : 2.000,00 euros
Montant de la subvention accordée par l'Etat : 1.000,00 euros
Montant du cofinancement de la ville : 1.000,00 euros.

- Fonds de participation des habitants :

Au travers de la mise en place d'un comité de gestion des dossiers et de soutien à la participation des habitants, l'objectif est de favoriser l'initiative des habitants, d'encourager les capacités individuelles et collectives à s'organiser, d'impliquer chacun dans l'amélioration de la vie de son quartier et de renforcer les liens sociaux.

Cout total du projet : 14.000,00 euros
Montant de la subvention accordée par l'Etat : 7.000,00 euros
Montant du cofinancement de la ville : 7.000,00 euros

- Coup de pouce C.L.E. (Club de Lecture Ecriture) / C.L.A. (Club de Langage) :

L'objectif poursuivi par cette action est d'apporter, dès le C.P. (Cours Préparatoire), un soutien aux enfants qui ne bénéficient pas de l'aide familiale adéquate le soir à la maison pour réussir leur apprentissage de la lecture et de l'écriture,

Cout total du projet :	6.910,00 euros
Montant de la subvention accordée par l'Etat :	3.000,00 euros
Montant du cofinancement de la ville :	3.000,00 euros
Montant du cofinancement C.C.A.S. :	910,00 euros.

- Réussir ma scolarité :

Avec la mise en place du dispositif PROF EXPRESS, les objectifs de ce projet sont de soutenir les parents et les enfants dans le cadre de la parentalité et la scolarité, d'apporter des outils complémentaires à l'école et de lutter contre la fracture numérique.

Cout total du projet :	12.098,40 euros
Montant de la subvention accordée par l'Etat :	4.125,00 euros.
Montant du cofinancement de la ville (affaires sociales et service scolaire) :	7.973,40 euros

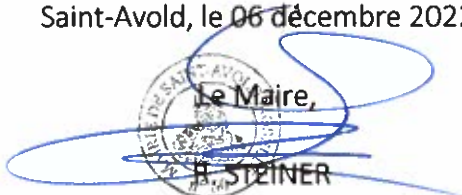
Il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le versement du cofinancement de la ville, d'un montant total de **18.973,40 euros**, au C.C.A.S., porteur des projets ci-dessus énoncés.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 – Chapitre 65/5206 – article 657362.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 06 décembre 2022

Le Maire,
H. STEINER



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 1er décembre 2022

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33		
N° ordre	Présents	23		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		10
		M. René STEINER	X		1		M. Jean-Claude BREM	X		13		X	Absent ayant donné procuration à des membres présents Mme MESNIER à Mme SPIR M.MOUTON à M.VECCHIO Mme ANNECCA à M.STEINER Mme NACIRI à M.CHAALAL M.WOJCIECHOWSKI à M.ATMANIA Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (non excusés) M.AJDID Mme PILI Mme BORRACCIA Absents excusés n'ayant pas donné procuration à des membres présents Mme MATHE-HERMAL Mme BOUCHENGA	
	Mmes et MM les Adjointes			3		Mme Becke BARDELMANN	X		14		X			
				4		Mme Hermine MALAMANE	X		15		X			
1	M. Umit YILDIRIM	X		5		Mme Genev. MATHE-HERMAL	X		16		X			
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		6		M. Antoine PELLEGRINI	X		17		X			
3	M. Gaetan VECCHIO	X		7		M. Alain LETULLIER	X		18		X			
4	Mme Carine MULLER	X		8		M. Serge HAYDINGER	X		19		X			
5	M. Pascal LAUER	X		9		Mme Monique BETTINGER	X		20		X			
6	Mme Amandine GUERIN	X		10		M. Olivier MOUTON	X		21		X			
7	M. Lothaire GAUDIG	X		11		Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X		22		X			
8	Mme Virginie SPIR	X		12		M. Kevin HERBIVO	X		23		X			
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X				Mme Najia BOUCHENGA	X		24		X			
TOTAL PRESENTS		9		TOTAL PRESENTS		9		TOTAL PRESENTS		5				
TOTAL ABSENTS		0		TOTAL ABSENTS		3		TOTAL ABSENTS		7				
Observations :														

13.ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Exposé de Mme GUERIN, Adjointe, rapporteur.

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant l'évolution des besoins et la nécessité de confier les fonctions de responsable du Pôle Solidarité et Vie Quotidienne et de coordinatrice du Pôle Affaires Sociales entre la Ville et le CCAS à un agent contractuel de catégorie A,

Considérant la succession de contrats à durée déterminée d'un agent de catégorie C occupant les fonctions d'accompagnatrice périscolaire, pour une durée totale de plus de 6 ans,

Considérant la réussite à concours d'un agent dans le cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives, au grade d'Educateur des APS,

Considérant que les crédits sont prévus au budget primitif de la commune, chapitre 012, charges de personnel et frais assimilés.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adapter le tableau des effectifs en fonction de ce qui suit :



FILIERE	CREATION	SUPPRESSION
	Avec effet au 1 ^{er} décembre 2022	
Animation	1 poste d'adjoint territorial d'animation, en CDI, à temps non-complet (16h/semaine)	1 poste d'adjoint territorial d'animation, en CDD, à temps non-complet (16h/semaine)
Administrative	1 poste d'attaché territorial, non-titulaire, à temps complet	1 poste de rédacteur, non-titulaire, à temps complet
Sportive	1 poste d'éducateur des APS, titulaire, à temps complet	1 poste d'opérateur des APS, titulaire, à temps complet

Discussion :

M. le Maire souligne une erreur de frappe dans le tableau des effectifs, précisant que le poste de Directeur Général Adjoint des Services (DGAS) n'apparaît pas, alors qu'il est bel et bien créé. Il explique que ce poste est crucial pour le bon fonctionnement des services municipaux.

Mme Guerin présente les ajustements nécessaires au tableau des effectifs, justifiant chaque changement. Elle indique que ces modifications visent à mieux répondre aux besoins organisationnels de la collectivité, notamment en matière de solidarité et de vie quotidienne. Elle précise que ces ajustements ont été réfléchis pour optimiser le fonctionnement des services.

M. Atmania exprime des réserves concernant la création de nouveaux postes, plaidant pour une gestion plus efficace des ressources humaines. Il souligne que la commune compte déjà un nombre élevé d'employés par rapport à d'autres collectivités similaires, et qu'il est essentiel de s'assurer que chaque création de poste soit justifiée par des besoins réels et urgents.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à la majorité.

A noter 2 Votes contre : M. ATMANIA et son mandant M. WOJCIECHOWSKI.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 17 février 2025

Le Maire,

R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 1er décembre 2022

Conseillers élus		33			Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33						
N°ordre	Présents	22		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		11					
		M. René STEINER	X				1	X		13	X		Absent ayant donné procuration à des membres présents Mme MESNIER à Mme SPIR M. MOUTON à M. VECCHIO Mme ANNECCA à M. STEINER Mme NACIRI à M. CHAALAL M. WOJCIECHOWSKI à M. ATMANIA Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (non excusés) M. AJDID Mme PILI Mme BORRACCIA Absents excusés n'ayant pas donné procuration à des membres présents Mme MATHE-HERMAL Mme BOUCHENGA Mme LALLEMENT						
	Mmes et MM les Adjoints					2	X		14										
1	M. Umit YILDIRIM					3	X		15										
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X				4	X		16										
3	M. Gaetan VECCHIO	X				5	X		17										
4	Mme Carine MULLER					6	X		18										
5	M. Pascal LAUER	X				7	X		19										
6	Mme Amandine GUERIN	X				8	X		20										
7	M. Lothaire GAUDIG	X				9	X		21										
8	Mme Virginie SPIR	X				10	X		22										
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X				11	X		23										
						12	X		24										
	TOTAL PRESENTS	9				TOTAL PRESENTS	9					TOTAL PRESENTS	4						
	TOTAL ABSENTS	0				TOTAL ABSENTS	3					TOTAL ABSENTS	8						
Observations : Mme LALLEMENT a quitté la séance définitivement avant le vote du point																			

14. CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET

Exposé de Mme GUERIN, Adjointe, rapporteur.

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération identifiée à savoir : assurer le développement du Cœur de Ville et renforcer la fonction stratégique d'interface entre les différents acteurs du commerce et la collectivité ;

Le Maire propose à l'assemblée :

La création à compter du 14 décembre 2022 d'un emploi non permanent de manager de commerce contractuel relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet.

Cet emploi non permanent est créé pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, à savoir : assurer le développement du Cœur de Ville et renforcer la fonction stratégique d'interface entre les différents acteurs du commerce et la collectivité.

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois allant du 14 décembre 2022 au 13 décembre 2023 inclus.



Le contrat peut être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans.

Le contrat prendra fin :

- soit avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu,
- soit si le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser.

Il devra justifier de la possession d'un diplôme à minima de niveau 6.

La rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'attaché par référence à l'indice brut du 1^{er} échelon du grade d'attaché.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3 II ;

VU le tableau des emplois ;

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des effectifs,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Discussion :

M. le Maire introduit ce point, précisant qu'il s'agit d'une transformation d'un poste existant.

Mme Guerin explique que ce poste est prolongé pour renforcer l'équipe dédiée au développement du cœur de ville. Elle précise que ce contrat de projet est essentiel pour mener à bien les actions de revitalisation urbaine et pour soutenir les commerçants locaux dans leurs démarches.

M. Atmania souligne que, bien que le poste soit bénéfique, il est essentiel de s'assurer que les dépenses sont justifiées et que les recrutements sont nécessaires, rappelant que la Ville doit toujours agir dans le cadre d'une gestion rigoureuse des finances publiques.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 17 février 2025

Le Maire,



R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 1er décembre 2022

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33			
N° ordre	Présents	22		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		11	
	M. René STEINER	X	1	M. Jean-Claude BREM	X	13	Mme Sophie ANNECCA-BECKA					Absent ayant donné procuration à des membres présents			
			2	Mme BECKER BARDELMANN	X	14	M. Ismail AJDID					Mme MESNIER à Mme SPIR			
	Mmes et MM les Adjoints			3	Mme Hermine MALAMANE	X	15	Mme Solène LALLEMENT				M. MOUTON à M. VECCHIO			
1	M. Umit YILDIRIM	X	4	Mme Genev. MATHE-HERMAL		16	Mme Bérangère MESNIER					Mme ANNECCA à M. STEINER			
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X	5	M. Antoine PELLEGRINI	X	17	M. François BRASSE					Mme NACIRI à M. CHAALAL			
3	M. Gaetan VECCHIO	X	6	M. Alain LETULLIER	X	18	M. André WOJCIECHOWSKI					M. WOJCIECHOWSKI à M. ATMANIA			
4	Mme Carine MULLER	X	7	M. Serge HAYDINGER	X	19	Mme Nathalie PILI					Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents			
5	M. Pascal LAUER	X	8	Mme Monique BETTINGER	X	20	Mme Valentine BORRACCIA					(non excusés)			
6	Mme Amandine GUERIN	X	9	M. Olivier MOUTON	X	21	Mme Edahbia NACIRI					M. AJDID			
7	M. Lothaire GAUDIG	X	10	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X	22	M. Tristan ATMANIA					Mme PILI			
8	Mme Virginie SPIR	X	11	M. Kevin HERBIVO	X	23	Mme Mireille STELMASZYK					Mme BORRACCIA			
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X	12	Mme Najia BOUCHENGA	X	24	M. Mohamed CHAALAL					Absents excusés n'ayant pas donné procuration à des membres présents			
	TOTAL PRESENTS	9		TOTAL PRESENTS	9		TOTAL PRESENTS	4							
	TOTAL ABSENTS	0		TOTAL ABSENTS	3		TOTAL ABSENTS	8							
Observations :												Mme MATHE-HERMAL			
												Mme BOUCHENGA			
												Mme LALLEMENT			

**15. VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2023
A L'AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL DE LA VILLE**

Exposé de Monsieur Le Maire

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et aux orientations de la Charte de la Vie Associative adoptée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 août 2003, des avances sur subventions peuvent être consenties avant le 31 mars aux associations qui en ont fait la demande, dans la limite de 50 % maximum du montant de la subvention versée l'exercice précédent.

Dans le but de soutenir l'Amicale du Personnel Municipal dans ses actions et lui permettre d'assurer la continuité de son fonctionnement,

et, après avis favorable de la Commission des Finances,

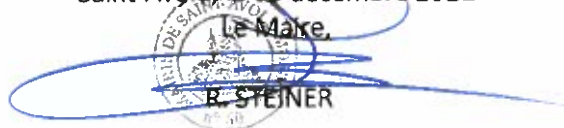
il vous est donc proposé d'attribuer à l'Amicale du Personnel Municipal, dont la vocation sociale à l'égard de ses adhérents est largement reconnue, une avance sur subvention de fonctionnement 2023 de 88 500,00 € représentant 50 % du montant de la subvention 2022 (177 000,00 €). Le versement de celle-ci interviendra début 2023.

Il sera tenu compte de cette avance relevant du budget principal, chapitre 65/5203-6574, lors de l'attribution à l'amicale, de la subvention annuelle de fonctionnement pour 2023.

Les crédits seront à prévoir au budget primitif 2023.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 06 décembre 2022

Le Maire,

R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 1er décembre 2022

Prénoms	Conseillers élus			Mmes et MM les Conseillers municipaux			Conseillers en exercice		
	Présents	Absents	ordre	Présents	Absents	ordre	Présents	Absents	ordre
	22								
M. René STEINER	X		1	M. Jean-Claude BREM	X		13	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X
			2	Mme BECKER BARDELMANN	X		14	M. Ismail AJDID	X
Mmes et MM les Adjoints			3	Mme Hermine MALAMANE	X		15	Mme Solène LALLEMENT	X
1 M. Umit YILDIRIM	X		4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X		16	Mme Bérangère MÉSNIER	X
2 Mme Raymonde SCHWEITZER	X		5	M. Antoine PELLEGRINI	X		17	M. François BRASSE	X
3 M. Gaetan VECCHIO	X		6	M. Alain LETULLIER	X		18	M. André WOJCIECHOWSKI	X
4 Mme Carine MULLER	X		7	M. Serge HAYDINGER	X		19	Mme Nathalie PILI	X
5 M. Pascal LAUER	X		8	Mme Monique BETTINGER	X		20	Mme Valentine BORRACCIA	X
6 Mme Amandine GUERIN	X		9	M. Olivier MOUTON	X		21	Mme Edahbia NACIRI	X
7 M. Lothaire GAUDIG	X		10	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X		22	M. Tristan ATMANIA	X
8 Mme Virginie SPIR	X		11	M. Kevin HERBIVO	X		23	Mme Mireille STELMASZYK	X
9 M. Pascal HELFENSTEIN	X		12	Mme Najia BOUCHENGA	X		24	M. Mohamed CHAALAL	X
TOTAL PRESENTS	9			TOTAL PRESENTS	9			TOTAL PRESENTS	4
TOTAL ABSENTS	0			TOTAL ABSENTS	3			TOTAL ABSENTS	3
Observations :									

Absent ayant donné procuration à des membres présents
 Mme MESNIER à Mme SPIR
 M. MOUTON à M. VECCHIO
 Mme ANNECCA à M. STEINER
 Mme NACIRI à M. CHAALAL
 M. WOJCIECHOWSKI à M. ATMANIA
 Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (non excusés)
 M. AJDID
 Mme PILI
 Mme BORRACCIA
 Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents
 Mme MATHE-HERMAL
 Mme BOUCHENGA
 Mme LALLEMENT

**16. CREATION D'UNE COOPERATIVE EPHEMERE DE TERRITOIRES ORIENTES
« ENTREPRENEURIAT FEMININ » SUR LES THEMES DES FILIERES ALIMENTAIRES ET
TEXTILES ».**

Dans le cadre de la création d'une coopérative éphémère de territoire orientée "Entrepreneuriat Féminin" sur le thème de la filière alimentaire, les objectifs sont les suivants :

- Remettre en activité des femmes en leur permettant de se projeter dans un parcours professionnel réaliste ;
- Déclencher une "ambition professionnelle" en leur faisant vivre en situation réelle et en collectif, une aventure entrepreneuriale sur une courte durée ;
- Retrouver un rythme de travail, une organisation, des activités en collectif et en bénéficiant d'un accompagnement individualisé ;
- Reprendre confiance en soi, identifier ses potentialités, ses freins et ses besoins afin d'optimiser un retour vers l'emploi, la formation voire un projet entrepreneurial.

Le dispositif innovant de la coopérative éphémère permet de s'immerger dans la vie d'une entrepreneure en conditions réelles : en l'espace de quelques jours, les participantes vivent en accéléré la création d'une entreprise, dans le but de "s'essayer à l'entrepreneuriat" ; quelques exemples : création de gourmandises, création à partir de textiles recyclés... Les participantes construisent et créent leur marque, produisent, puis vendent leur production sur un lieu dédié comme un marché ou au sein d'une cellule commerciale éphémère. S'ensuit le temps de la comptabilisation, du calcul des bénéfices et du partage des fruits de leur travail.

Grâce à un travail collectif avec nos partenaires locaux que sont l'Association Audaces's, le tiers lieu Le Briquet, le Centre Social Marcel Martin, la Mission Locale, le CIDFF, Pôle Emploi, la CRESS Grand Est et la Cravate Solidaire, 8 femmes volontaires, sans conditions d'âge (y compris relevant d'un handicap) éloignées de l'emploi, de la formation et de l'entrepreneuriat, bénéficiant du RSA et résidant au sein des QPV de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie (CASAS), vont constituer et développer une coopérative éphémère sur une courte durée. Cette initiative sera portée collectivement avec nos partenaires de l'accompagnement, de l'emploi et d'autres acteurs locaux. Les participantes se prêteront à l'expérience de l'entrepreneuriat autour de la filière textile. La mixité sociale et culturelle sera une force pour cette action innovante qui s'inscrit dans le cadre de l'orientation régionale de lutte contre les exclusions et les inégalités sociales (égalité Femme - Homme).

Sont concernées par ce projet, exclusivement des femmes issues de certains quartiers des communes membres de la CASAS : Cité du Furst, Carrière et Wenhed.

Les participations financières de la Ville de FOLSCHVILLER et de la CASAS sont de 4000,00 € chacune.

Le Centre Social de la Ville de FOLSCHVILLER met à disposition les locaux afin de permettre au groupe de se réunir pour mener à bien leur projet.

En conséquence, il vous est proposé, en accord avec la commission Emploi-Insertion :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 4000,00 € à l'association « CAPENTREPRENDRE ».

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 06 décembre 2022



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 1er décembre 2022

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33					
N°Ordre	Présents	22		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		11			
	M. René STEINER	X		1		M. Jean-Claude BREM	X		13	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X	Absent ayant donné procuration à des membres présents Mme MESNIER à Mme SPIR M. MOUTON à M.VECCHIO Mme ANNECCA à M.STEINER Mme NACIRI à M.CHAALAL M.WOJCIECHOWSKI à M.ATMANIA Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (non excusés) M. AJDID Mme PILI Mme BORRACCIA Absents excusés n'ayant pas donné procuration à des membres présents Mme MATHE-HERMAL Mme BOUCHENGA Mme LALLEMENT					
				2		Mme BECKER BARDELMANN	X		14	M. Ismail AJDID							
	Mmes et MM les Adjoints			3		Mme Hermine MALAMANE	X		15	Mme Solène LALLEMENT							
1	M. Umit YILDIRIM	X		4		Mme Genev. MATHE-HERMAL	X		16	Mme Bélangère MESNIER							
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		5		M. Antoine PELLEGRINI	X		17	M. François BRASSE							
3	M. Gaetan VECCHIO	X		6		M. Alain LETULLIER	X		18	M. André WOJCIECHOWSKI							
4	Mme Carine MULLER			7		M. Serge HAYDINGER	X		19	Mme Nathalie PILI							
5	M. Pascal LAUER	X		8		Mme Monique BETTINGER	X		20	Mme Valentine BORRACCIA							
6	Mme Amandine GUERIN	X		9		M. Olivier MOUTON		X	21	Mme Edahbia NACIRI							
7	M. Lothaire GAUDIG	X		10		Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X		22	M. Tristan ATMANIA							
8	Mme Virginie SPIR	X		11		M. Kevin HERBIVO	X		23	Mme Mireille STELMASZYK							
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		12		Mme Najia BOUCHENGA	X		24	M. Mohamed CHAALAL	X						
	TOTAL PRESENTS	9				TOTAL PRESENTS	9				TOTAL PRESENTS	4					
	TOTAL ABSENTS	0				TOTAL ABSENTS	3				TOTAL ABSENTS	8					
Observations :																	

17. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Exposé de Mme SCHWEITZER, Adjointe, rapporteur.

La commission municipale de la Culture informe l'assemblée que dans le cadre d'Octobre Rose, la Ville verse une subvention à la Ligue contre le cancer.

Après avis favorable de la commission, il vous est proposé de verser la somme de 500€ à la Ligue contre le cancer.

Les crédits sont disponibles au chapitre 65/33-6574 - budget primitif 2022.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 06 décembre 2022

Le Maire,

R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du jeudi 1^{er} décembre 2022

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33			
N° d'ordre	Présents	22		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		11	
		M. René STEINER	X		1	M. Jean-Claude BREM	X	13	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X			Absents ayant donné procuration à des membres présents Mme MESNIER à Mme SPIR M. MOUTON à M. VECCHIO Mme ANNECCA à M. STEINER Mme NACIRI à M. CHAALAL M. WOJCIECHOWSKI à M. ATMANIA Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (non excusés) M. AJDID Mme PILI Mme BORRACCIA Absents excusés n'ayant pas donné procuration à des membres présents Mme MATHE-HERMAL Mme BOUCHENGA Mme LALLEMENT		
	Mmes et MM les Adjointes			2	Mme BECKER BARDELMANN	X	14	M. Ismail AJDID	X						
	M. Umit YILDIRIM	X		3	Mme Hermine MALAMANE	X	15	Mme Solène LALLEMENT	X						
1	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X	16	Mme Bérangère MESNIER	X						
2	M. Gaetan VECCHIO	X		5	M. Antoine PELLEGRINI	X	17	M. François BRASSE	X						
3	Mme Carine MULLER	X		6	M. Alain LETULLIER	X	18	M. André WOJCIECHOWSKI	X						
4	M. Pascal LAUER	X		7	M. Serge HAYDINGER	X	19	Mme Nathalie PILI	X						
5	Mme Amandine GUERIN	X		8	Mme Monique BETTINGER	X	20	Mme Valentine BORRACCIA	X						
6	M. Lothaire GAUDIG	X		9	M. Olivier MOUTON	X	21	Mme Edahbia NACIRI	X						
7	Mme Virginie SPIR	X		10	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X	22	M. Tristan ATMANIA	X						
8	M. Pascal HELFENSTEIN	X		11	M. Kevin HERBIVO	X	23	Mme Mireille STELMASZYK	X						
9				12	Mme Najia BOUCHENGA	X	24	M. Mohamed CHAALAL	X						
TOTAL PRESENTS		9		TOTAL PRESENTS		9		TOTAL PRESENTS		4					
TOTAL ABSENTS		0		TOTAL ABSENTS		3		TOTAL ABSENTS		8					
Observations :															

18. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Exposé de M. YILDIRIM, Adjoint, rapporteur.

Conformément aux dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, je vous rends compte des décisions prises en application des délégations que vous avez accordées à M. le Maire par délibération du 11 juillet 2020, point n°4.

Il s'agit de :

1. Ensemble des marchés à procédure adaptée, avenants et actes modificatifs :

Nature des travaux, fournitures, services	Montant HT	Montant TTC	Sociétés ayant obtenu le marché (nom + adresse)	Date de notification
Fourniture de matériel de signalisation	maxi 25 000,00€/an	maxi 30 000,00€/an	BFC SIGNAUX 2RD101 25290 RUREY	08/08/2022
Fourniture d'équipements de sécurité	maxi 40 000,00€/an	maxi 48 000,00€/an	SODILOR 18, rue François Jolly 57200 SARREGUEMINES	08/08/2022
Mission AMO pour l'élaboration et la préparation d'un cahier des charges pour l'aménagement de la cantine	56 450,00 €	67 740,00 €	SPOON 856, route de l'aérodrome BP 51579 84916 AVIGNON	08/08/2022

Nature des travaux, fournitures, services	Montant HT	Montant TTC	Sociétés ayant obtenu le marché (nom + adresse)	Date de notification
Travaux d'entretien génie civil sur voiries et réseaux divers, bâtiments et espaces verts	maxi 750 000,00 € HT	maxi 900 000,00 €	BATI TP 21 rue de Brack 57500 SAINT-AVOLD	09/08/2022
Achat de véhicule lot n°2: camion benne	39 300,00 € HT	47 160,00 €	BERNARD TRUCKS LORRAINE 5 rue des lanterniers 57070 METZ CEDEX	10/08/2022
Achat de véhicule lot n°3: grand utilitaire	30 800,00 € HT	36 960,00 €	BERNARD TRUCKS LORRAINE 5 rue des lanterniers 57070 METZ CEDEX	10/08/2022
Fourniture de viande fraîche - lot n°2: viande de bœuf/veau	maxi 13 500,00 € HT / an	maxi 16 200,00 € / an	CHAMP'ETRE RN 3 - ZAC du Heckenwald 57740 LONGEVILLE LES SAINT-AVOLD	18/08/2022
Fourniture de viande fraîche - lot n°3: volaille	maxi 10 500,00 € HT /an	maxi 12 600,00 € /an	CHAMP'ETRE RN 3 - ZAC du Heckenwald 57740 LONGEVILLE LES SAINT-AVOLD	18/08/2022
Location et maintenance de photocopieurs dans les écoles	41 600 € HT + coût de la maintenance	49 920 € + coût de la maintenance	REPROPARTNER 14 rue Joseph Cugnot 57070 METZ	22/08/2022
Transports scolaires - lot n°1: cantine et ramassage scolaire	427 988,00 €	470 786,80 €	TRANSDEV 92C rue des Généraux Altmayer 57500 SAINT-AVOLD	30/08/2022
Transports scolaires - lot n°2: trajets intra et extra muros	maxi 360 000,00 €	maxi 396 000,00 €	TRANSDEV 92C rue des Généraux Altmayer 57500 SAINT-AVOLD	30/08/2022
Programme de voirie 2ème semestre Lot n°1 : grosses réparations de voirie avenue Clemenceau	101 467,00 €	121 760,40 €	BATI TP 21 rue de Brack 57500 SAINT-AVOLD	05/10/2022

Nature des travaux, fournitures, services	Montant HT	Montant TTC	Sociétés ayant obtenu le marché (nom + adresse)	Date de notification
Programme de voirie 2ème semestre Lot n°2 : grosses réparations de voirie rue de Montréal intersection rue Gabriel Pierné et route de Petit Ebersviller	20 196,20 €	24 235,44 €	COLAS 12, rue René Jolly ZU Neuwald 57208 SARREGUEMINES	05/10/2022
Programme de voirie 2ème semestre Lot n°3 : création d'un passage surélevé dans le Centre Culturel	9 446,00 €	11 335,20 €	BATI TP 21 rue de Brack 57500 SAINT-AVOLD	05/10/2022
Programme de voirie 2ème semestre Lot n°4 : grosses réparations de voirie de la cour de l'école élémentaire Crusem	47 162,14 €	56 594,57 €	COLAS 12, rue René Jolly ZU Neuwald 57208 SARREGUEMINES	05/10/2022
Programme de voirie 2ème semestre Lot n°5 : grosses réparations de voirie rue de la Carrière devant le centre commercial	16 276,70 €	19 532,04 €	SMPF Europort ZAC de Carling 57500 SAINT - AVOLD	05/10/2022
Programme de voirie 2ème semestre Lot n°6 : réalisation d'un mur café de la forêt	12 230,00 €	14 676,00 €	BATI TP 21 rue de Brack 57500 SAINT-AVOLD	05/10/2022
Programme de voirie 2ème semestre Lot n°7 : grosses réparations de voirie rue	24 250,00 €	29 100,00 €	BATI TP 21 rue de Brack 57500 SAINT-AVOLD	05/10/2022
Programme de voirie 2ème semestre Lot n°8 : grosses réparations de voirie route donnant accès à la route du Puits	21 220,24 €	25 464,29 €	SMPF Europort ZAC de Carling 57500 SAINT - AVOLD	05/10/2022
Programme de voirie 2ème semestre Lot n°9 : création de chicanes rue de l'Illinois	10 260,00 €	12 312,00 €	BATI TP 21 rue de Brack 57500 SAINT-AVOLD	05/10/2022

Nature des travaux, fournitures, services	Montant HT	Montant TTC	Sociétés ayant obtenu le marché (nom + adresse)	Date de notification
Programme de voirie 2 ^{ème} semestre Lot n°10 : grosses réparations de voirie réaménagement parking de la trésorerie	12 200,00 €	14 640,00 €	COLAS 12, rue René Jolly ZU Neuwald 57208 SARREGUEMINES	05/10/2022

2. Convention :

Un contrat de location a été consenti aux époux Eric DAUMY pour une durée de 6 ans, et qui a commencé à courir le 1er octobre 2022 pour l'appartement sis 13, Avenue Clémenceau.
Le montant du loyer mensuel s'élève à 753,15 €

Une convention à titre précaire et révocable a été signée le 25 octobre 2022, avec effet rétroactif au 1er septembre 2022 avec Mme FRAU Annick pour le logement et garage sis 93, rue des Généraux Altmayer pour un montant total de 800 € mensuel.

3. Renonciations à l'exercice du droit de préemption

**ÉTAT CHRONOLOGIQUE
DES DÉCLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIÉNER
Soumises à l'exercice du Droit de Préemption Urbain
de la Ville de Saint-Avold**

DIA N°	Reçue le	Vendeur	Lieu dit	Décision		
				Usage	Non préem ption	Préemption
5755	02/08/22	Consorts KENDRIC	19 rue de Porcelette	Maison	08/0 8/22	
5756	03/08/22	Consorts PIPAUD	3 rue Jacques Cartier	Maison	08/0 8/22	
5757	09/08/22	Olivier HANAUER et GOMES DE CARVALHO	4 rue de la Clairière	Maison	17/0 8/22	
5758	05/08/22	SCI ALCARI	79 rue des Généraux Altmayer	Usage professionnel	17/0 8/22	
5759	08/08/22	SCI HOULLÉ	6 rue Houllé	2 appartements + garages	17/0 8/22	
5760	08/08/22	SCI VERLAINE	27 rue du Général Hirschauer	Appartement + cave	17/0 8/22	
5761	11/08/22	Estelle VILM	Rue du Transvaal	Maison	17/0 8/22	
5762	08/08/22	SAS SAINTE BARBE	93 rue Poncelet	Maison	16/0 8/22	
5763	22/08/22	Thierry WAGNER	2 impasse des Gueldres	Appartement	01/0 9/22	
5764	22/08/22	Pierre HARTMANN	2 rue du Général Mangin	Local commercial	01/0 9/22	
5765	26/08/22	Monique BECKER	29 rue du Maréchal Foch	Maison	01/0 9/22	
5766	30/08/22	SCI ORANGE (ALOBANI)	36-38 rue du Général Hirschauer	Locaux à usage commercial (GALERIE DE L'ETOILE)	01/0 9/22	
5767	30/08/22	SCI ALCARI	11 rue des Américains	Appartement + 1 cave	01/0 9/22	
5768	01/09/22	Consorts MAGRA	57 avenue Clémenceau	Maison	07/0 9/22	
5769	30/08/22	Philippe HUBERT et Sylvie KIEFFER	17 rue Erckmann Chatrian	Maison	13/0 9/22	
5770	08/09/22	SCI HOULLE	8 rue Houllé	Maison	08/0 9/22	
5771	13/09/22	SCI FRANCOIS DE GRIMALDI (par Jean- Claude ECKERT)	24 Parc du Tyrol	Garage	20/0 9/22	
5772	15/09/22	Sofiane BOUDJELIDA	5 ure de l'Hôpital	Maison	20/0 9/22	

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 1^{er} décembre 2022
PT 18. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE
DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant
le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ÉTAT CHRONOLOGIQUE
DES DÉCLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIÉNER
Soumises à l'exercice du Droit de Prémption Urbain
de la Ville de Saint-Avold**

DIA N°	Reçue le	Vendeur	Lieu dit	Décision		
				Usage	Non préempt ion	Prémption
5773	19/09/22	David KOPEC	9 rue de la Marne	Maison	20/09 /22	
5774	19/09/22	SCI LE CARRE	19 rue Poincaré/rue des Américains	Locaux d'activité	20/09 /22	
5775	20/09/22	Consorts DAVID/COHEN- SOLAL (compte SCI L'ENTENTE)	39 rue des Américains	Usage mixte	22/09 /22	
5776	21/09/22	Evelyne HAMANN	Dourd'hal	Verger	22/09 /22	
5777	21/09/22	SARL ANY INVEST	23 rue Hirschauer	Maison	22/09 /22	
5778	27/09/22	Ali YILDIRIM et Gülseren KOLUMAN	72 rue du Général Hirschauer	Appartement + 1 cave	30/09 /22	
5779	23/09/22	SM DES EAUX DE FOLSCHVILLER	39 rue de la Vallée, Quartier Dourd'hal	Maison	30/09 /22	
5780	26/09/22	SOCIETE CIVILE LAUVIC et SCI HUGO	76 Boulevard de Lorraine	Cession de parts sociales, usage mixte + commercial	30/09 /22	
5781	29/09/22	SCI YMMO 9 (par Yilmaz OZKOK)	76D rue des Généraux Altmayer	Usage industriel	30/09 /22	
5782	28/09/22	Epoux Pascal DITSCH	20 rue de la Vallée, Quartier Dourd'hal	Maison	30/09 /22	
5783	03/10/22	Didier BLURIOT	7 rue d'Haugeranville	Appartement + 2 caves + 1 garage	05/10 /22	
5784	05/10/22	SCI DE BRACK	Quartier de Brack	Un terrain	11/10 /22	
5785	05/10/22	SCI WA CORPOATE (par Brice AUERT)	Angle rue de la Carrière et rue Poncelet	Un ensemble immobilier « Résidence Stanislas »	11/10 /22	
5786	10/10/22	Carole SCHAAB	10 rue Barthélémy Crusem	Maison	11/10 /22	
5787	07/10/22	SCI MY KHANG (par Ngoc Thuan DINH)	55 rue du Général Mangin	Usage professionnel	13/10 /22	
5788	11/10/22	Consorts TURCK	37 rue du Général Hirschauer	Usage mixte habitation + commercial	13/10 /22	
5789	12/10/22	Vincent LOUIS	9 rue du Chevreuil	Appartement+ 1 cave	13/10 /22	

SS

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 1^{er} décembre 2022
PT 18. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE
DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant
le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ÉTAT CHRONOLOGIQUE
DES DÉCLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIÉNER
Soumises à l'exercice du Droit de Prémption Urbain
de la Ville de Saint-Avold**

DIA N°	Reçue le	Vendeur	Lieudit	Décision		
				Usage	Non prémption	Prémption
5790	13/10/22	Consorts WALTER	6 Chemin des Dames	Maison	21/10/22	
5791	14/10/22	SAS MB	11b rue du Général Mangin	Usage mixte commercial + habitation	21/10/22	
5792	18/10/22	SCI ELAN ET AVENIR	5 rue des Anges	Local commercial	21/10/22	
5793	21/10/22	Epoux Mehmet ÜNAL	16 rue des Anglais	Maison	21/10/22	

4. Liste des opérations funéraires : 4 pages annexées

L'assemblée a pris acte du présent compte rendu

Discussion :

M. le Maire fait un compte rendu des décisions prises conformément aux dispositions légales, détaillant les marchés à procédure adaptée, les baux locatifs, et les déclarations d'intention d'aliéner. Il souligne l'importance de la transparence dans la gestion des affaires de la collectivité.

M. Atmania commente sur l'achat de véhicules par la ville, exprimant sa préférence pour que ces achats soient réalisés localement, en faveur des concessionnaires automobiles de la région. Il insiste sur la nécessité de soutenir l'économie locale et de veiller à ce que les deniers publics soient utilisés de manière à favoriser les entreprises locales.

15

M. Yildirim répond que des règles de procédure ont été respectées et que la municipalité s'efforcera de privilégier les fournisseurs locaux dans la mesure du possible. Il reconnaît l'importance de l'achat local pour stimuler l'économie de la commune.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 17 février 2025

Le Maire,


R. STEINER

VS

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 1^{er} décembre 2022
PT 18. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE
DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2022

Nombre total de pages pour les annexes : 42

ANNEXE AU POINT N°1

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT CENTRE SOCIAL ASBH ET SIGNATURE DE LA CONVENTION 2022

Nombre de pages : 4

ANNEXE AU POINT N°3

ECOLE D'EQUITATION DE SAINT-AVOLD – PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DU CENTRE EQUESTRE, EXERCICE 2022

Nombre de pages : 1

ANNEXE AU POINT N°4

TENNIS COUVERT TECSA : PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DES TENNIS COUVERTS – EXERCICE 2022

Nombre de pages : 1

ANNEXE AU POINT N°8

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE DE SAINT-AVOLD AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIVES DE 1^{er} DEGRE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION – ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Nombre de pages : 2

ANNEXE AU POINT N°9

REPLACEMENT DE LUMINAIRES SPHERIQUES DANS LES DIVERS QUARTIERS ET RUES DE SAINT-AVOLD – DEMANDE DE SUBVENTION

Nombre de pages : 1

ANNEXE AU POINT N°10

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CANTINE SCOLAIRE ET D'UNE CUISINE CENTRALE

Nombre de pages : 25

ANNEXE AU POINT N°11

SUBVENTION A L'EQUIPE DE PREVENTION SPECIALISEE DU COMITE MOSELLAN DE SAUVEGARDE DE L'ENFANCE, DE L'ADOLESCENCE ET DES ADULTES (CMSEA) POUR LE FONCTIONNEMENT DU CLUB DE PREVENTION

Nombre de pages : 2

ANNEXE AU POINT N°13

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Nombre de pages : 2

ANNEXE AU POINT N°18

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nombre de pages : 4

**CONVENTION N°1**

Entre

La Commune de Saint-Avold, représentée par M. René STEINER, Maire

Et

L'Association d'Action Sociale et Sportive du Bassin Houiller (A.S.B.H.) représentée par M. Rocco SACCUCCI, Directeur, Général mandaté par son Conseil d'Administration,

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

La Ville de Saint-Avold a souhaité confier l'animation socioculturelle du territoire Carrière-Wenheck à l'A.S.B.H.

Deux volets sont concernés par cette décision :

- La coordination, l'animation et la gestion du Centre Socio Culturel, rue Charles de Foucauld et la Maison Pour Tous rue du Château d'eau – Carrière.
- L'organisation d'activités de loisirs, culturelles et sportives en direction des enfants et des jeunes, des familles et des adultes du territoire (Carrière-Wenheck QPV)

La présente convention a pour objet de définir les engagements respectifs de l'A.S.B.H. et de la Ville. **Elle est conclue du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022**, et pourra faire l'objet ensuite d'une prolongation par voie d'avenant et d'une durée égale à la durée de l'agrément CAF obtenu par le centre social (cf. article 12).

I – Coordination et Animation du Centre Social :**Article 1**

La Ville de Saint-Avold met à la disposition de l'ASBH le Centre Socio Culturel rue Charles de Foucauld et la Maison Pour Tous rue du Château d'eau à la Carrière aux fins d'y développer des activités socio-éducatives s'inscrivant dans le cadre d'un Centre Social.

Cette Maison de Quartier est ouverte aux associations d'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs à même de contribuer à atteindre les objectifs du projet social. Elle a vocation de Centre Social.

La Ville conserve à sa charge l'entretien de l'équipement relevant du propriétaire. L'ASBH assurera pour sa part l'entretien de l'équipement relevant du locataire (Cf. annexe).

Article 2

La Ville de Saint-Avold, de par son statut de financeur, sera membre de droit de l'ASBH. Elle aura faculté de se faire représenter à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration par toute personne de son choix.

Pour aider l'ASBH à atteindre ses objectifs généraux, la Ville s'engage à verser une subvention de fonctionnement (hors coût de location, hors coût des fluides). Au vu de la configuration calendaire, **la subvention de fonctionnement 2022 de la ville s'élève à 100 000 €.**

Article 3

Un Comité de Gestion sera constitué avec la Municipalité, l'ASBH et des représentants des usagers. Celui-ci veillera à la mise en œuvre des différentes conventions inhérentes au centre social et liant la Ville et l'ASBH.

Par ailleurs, une seconde instance sera créée et participera à la définition du projet d'animation globale et contribuera au bon fonctionnement de la structure. Elle interviendra plus particulièrement dans la rédaction, la mise en œuvre et l'évaluation d'un « Projet Social », tel que défini par la Caisse d'Allocations Familiales, et mettra en œuvre tous moyens nécessaires en vue de l'obtention et la reconduction du label « Centre Social ». Elle établira un règlement intérieur d'utilisation et veillera à son application.

Article 4

Les locaux mis à disposition de l'ASBH ne pourront faire l'objet de sous-locations de son fait.

La salle des fêtes du Wenheck sera à disposition du centre social la semaine et les week-ends des vacances scolaires, elle sera réservée pour les activités du projet social. La municipalité conserve la gestion des réservations de la salle des fêtes les autres week-ends.

Dans le cadre de l'animation du quartier et du Centre Social, les mises à dispositions ponctuelles qui pourront intervenir devront s'inscrire dans le cadre de l'action socio-éducative développées sur le site.

Aucun local ne pourra être attribué à titre exclusif ou définitif sauf raison technique.

Les locaux sont prioritairement destinés aux activités du Centre Social. Néanmoins les locaux ont vocation à accueillir d'autres manifestations et activités, en particulier celles développées par les associations de Saint-Avold. Les modalités pratiques d'occupation feront l'objet d'un accord entre la Ville, le Centre Social (ASBH) et l'association.

Toute utilisation des locaux à des fins politiques ou religieuses est interdite.

Article 5

L'ASBH prend les locaux en l'état. Elle s'engage à utiliser les locaux de manière paisible et conformément à leur destination. Elle veillera au respect des locaux et des biens par les utilisateurs placés sous sa responsabilité.

Aucune modification ne pourra être apportée aux locaux sans accord préalable en bonne et due forme de la Ville de Saint-Avold. Toute transformation réalisée en accord avec la Ville de Saint-Avold restera acquise à celle-ci sans aucune indemnité ou aucun dédommagement. En l'absence d'autorisation, l'ASBH s'engage à remettre les locaux en état sur simple requête de la Ville. Tout problème ou détérioration devront être signalés dans les meilleurs délais à la Ville de Saint-Avold.

Comme pour tout bâtiment Municipal, la Ville assure l'entretien des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire.

Le coût de location défini par le service des Domaines est de 10€/m²/an.

Ce coût annuel représente un total de 13 340 € pour les bâtiments cités.

Les deux bâtiments représentent 916 m² pour le Foyer du Wenheck et 418 m² pour la Maison Pour Tous à la Carrière.

La Ville s'engage à prendre en charge les frais énergétiques, les frais d'entretiens des locaux (ménages), les assurances incombant au propriétaire, les taxes immobilières, les dépenses de protection contre l'incendie.

L'ASBH s'engage à faire figurer sur les documents comptables le montant de ces prises en charges municipales.

Article 6

Les éléments en mobilier et matériel acquis et installés au Centre Social resteront la propriété selon le cas de la Ville de Saint-Avold, de l'ASBH ou d'une association utilisatrice des locaux. Un inventaire sera dressé.

Article 7

La Ville assure l'immeuble et le mobilier dont elle est propriétaire.

L'ASBH et les éventuels tiers utilisant les locaux assurent le mobilier contre les risques habituels (incendie, dégâts des eaux, recours locatifs).

L'ASBH comme les associations utilisatrices renoncent à tout recours à l'encontre de la Ville.

L'ASBH s'assure en responsabilité civile.

En cas d'utilisation des locaux par des tiers intervenant pour le compte ou avec l'accord de l'ASBH, cette dernière veillera à ce que ceux-ci disposent d'une assurance en responsabilité civile, ou procédera à une vérification auprès des services municipaux (associations locales).

Article 8

Les locaux sont mis à disposition de l'ASBH. L'ASBH veillera au bon usage des locaux et à un usage économique afin de contenir au mieux les frais de fonctionnement.

Article 9

Chaque année l'ASBH élaborera un budget prévisionnel de fonctionnement et de coordination du Centre Social sur la base des éléments de l'exercice écoulé.

Pour définir le montant annuel de la subvention communale, l'ASBH fournira, en octobre de l'année N-1 à la Ville de Saint-Avold, les indications chiffrées nécessaires.

La participation financière de la Ville de Saint-Avold aux frais de fonctionnement et de coordination sera fixée chaque année sur la base de ce budget prévisionnel, après échange et négociation entre les deux parties. Elle fera l'objet d'un avenant annuel à la présente convention.

II- Activités d'Animation :

Article 10

L'ASBH proposera chaque année un budget prévisionnel des activités d'animation complémentaires au fonctionnement du Centre, distinct du budget de coordination du Centre Social.

La participation financière de la Ville de Saint-Avold aux frais d'animation sera fixée sur la base de ce budget prévisionnel, après échange et négociation entre les deux parties.

Article 11

L'ASBH effectuera toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'obtention de l'agrément « Centre Social » par la Caisse d'Allocations Familiales, et des prestations y afférentes.

Elle effectuera les démarches nécessaires à l'obtention de tous les financements possibles au titre des frais de fonctionnement du Centre Social et des charges d'animation.

Article 12

La durée de la convention est d'une année, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022. Conformément au préambule de la présente convention, celle-ci pourra faire l'objet d'une prolongation par voie

d'avenant afin que la durée de la convention et de l'agrément CAF obtenu par le centre social soit identique.

Une convention tripartite entre la Ville, la Caisse d'Allocations Familiales et l'ASBH interviendra ultérieurement.

La présente convention pourra être dénoncée unilatéralement en dehors des échéances normales par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de six mois. Dans ce cas, tous les frais exceptionnels liés à la dénonciation, et notamment les indemnités de rupture des contrats de travail, seront à la charge de la partie qui aura pris l'initiative de la rupture.

La convention sera caduque de plein droit dans le cas où l'ASBH, du fait d'une cessation d'activité, ne se trouverait plus en mesure de respecter ses engagements.

Article 13

La présente convention pourra faire l'objet de modifications d'un commun accord des deux parties par voie d'avenants.

Article 14

Pour tout litige une solution amiable sera prioritairement recherchée. A défaut, le litige pourra être porté devant la juridiction compétente.

Fait à Saint-Avold, le

Pour la Ville de Saint-Avold
Le Maire

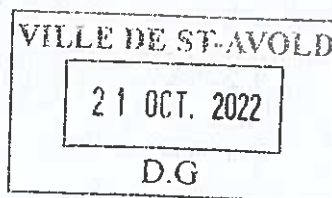
Pour l'A.S.B.H.
Le Directeur Général

M. STEINER

M. SACCUCCI



ECOLE D'EQUITATION
DE SAINT-AVOLD
7, rue de l'Ermitage
57500 SAINT-AVOLD
Tél: 03.87.92.24.24
equisainta2@wanadoo.fr



DEMANDE DE SUBVENTION D'ENTRETIEN 2022

PERSONNEL D'ENTRETIEN

Salaires bruts : 40059.08 €

ENERGIS – PELLETS

Energis : 10266.82€ HT 11793.29€ TTC

Pellets : 1087.28€ HT 1196.00€ TTC

ENLEVEMENT FUMIER

0.00€ HT 0.00€ TTC

REPARATIONS – ENTRETIEN

9271.58€ HT 11142.80€ TTC

Ecole d'Equitation de St-Avold
La Présidente

ECOLE D'EQUITATION DE SAINT-AVOLD
7, RUE DE L'ERMITAGE 57500 SAINT-AVOLD
TEL. : 03 87 92 24 24
EQUISAINA2@WANADOO.FR
http://www.sainta-avold-ermitage.fr
Siret 74 632 456 27 51 - APE 920C
N° CEE FR 72 74 002 455 000

TENNIS CLUB DE SAINT-AVOLD
AIDE A LA VILLE AUX FRAIS D'ENTRETIEN
ET DE FONCTIONNEMENT

1) FRAIS EAU, ELECTRICITE ET GAZ

DE2102_02	Facture ENERGIS du 31/01	elect /eau	2589.51
DE2103_02	Facture ENERGIS du 03/02	Gaz	1173.8
DE2105_08	Facture ENERGIS du 30/04	elect /eau	225.36
DE2106_02	Facture ENERGIS du 03/05	gaz	1013.14
DE2108_01	Facture ENERGIS du 03/08	elect	2002.25
DE2108_07	Facture ENERGIS du 31/07	eau	109.07
DE2108_21	Facture ENERGIS du 03/08	Gaz	213.03
DE2201_04	Facture ENERGIS du 31/10	elect	917.5
SOUS TOTAL 1			8 243.66

2) ASSURANCES

DE2111_20	GAN	05/10	840.75
SOUS TOTAL 2			840.75

3) MATERIEL ELECTRICITE

DE2103_14	Entretien terrain		1400
SOUS TOTAL 3			1 400.00

4) CONTRATS

SOUS TOTAL 4 0.00

MONTANT TOTAL DES DEPENSES 2021 10 484.41

TECSA
 Place du Champ de Poire
 57500 SAINT-AVOLD
 Tel : 03 87 92 99 51



CONVENTION

**Relative à la participation financière de la Ville de Saint-Avoid aux dépenses de fonctionnement de l'école privée du 1^{er} degré Sainte-Chrétienne sous contrat d'association
Année scolaire 2022/2023**

Entre les soussignés :

Monsieur René STEINER, Maire de la Ville de SAINT-AVOLD, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} décembre 2022, point n° xx,

d'une part,

et Madame Catherine MORAIN, Directrice de l'Ecole maternelle et élémentaire Sainte-Chrétienne, sise 1, Passage du pensionnat à SAINT-AVOLD,

d'autre part,

Vu le Code de l'Education article R. 442-44 rendant obligatoire la participation financière communale aux frais de fonctionnement des établissements privés du 1^{er} degré sous contrat d'association pour les élèves de la Commune relevant de l'enseignement obligatoire ;

Vu le Code de l'Education article R. 442-5 fixant les dépenses à inclure dans le calcul du coût d'un élève du public, servant de référence à la participation financière à verser aux établissements privés du 1^{er} degré implantés sur la commune ;

Vu le Code de l'Education article L.131-1 modifié par la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 article 11 précisant que l'instruction est obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de 3 ans.

il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – Objet

La présente convention a pour objet de concrétiser la participation financière de la Ville de Saint-Avoid aux dépenses de fonctionnement de l'école privée du 1^{er} degré Sainte-Chrétienne sous contrat d'association pour l'année scolaire 2022/2023, arrêtée par délibération du Conseil Municipal de la Ville de SAINT-AVOLD en date du du 1^{er} décembre 2022, point n° xx ;

ARTICLE 2 – Calcul du forfait communal

Le Conseil Municipal a décidé de fixer, pour l'année scolaire 2022/2023, les conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires de Sainte Chrétienne sous contrat d'association. Ce financement constitue le forfait communal, calculé selon le coût moyen d'un élève de l'enseignement public selon le compte administratif 2021, soit **393,64 € pour un élève de classe maternelle et 959,77 € pour un élève de classe élémentaire.**

L'effectif à retenir étant celui du nombre des élèves domiciliés à Saint-Avoid lors de la rentrée scolaire de l'année

scolaire 2022/2023, soit :

- 32 pour les maternelles
- 74 pour les élémentaires

Ainsi, la participation de la commune aux frais de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires privées Sainte-Chrétienne s'élèvera à **83 619,46 euros** répartie comme suit :

12 596, 48 euros pour les 32 élèves des classes maternelles
71 022,98 euros pour les 74 élèves des classes élémentaires

ARTICLE 3 – Modalité de versement

Cette somme sera versée pour un tiers sur l'exercice budgétaire 2022, les deux tiers restants seront versés après le vote du budget primitif 2023.

ARTICLE 4 - Durée, révision et dénonciation

La présente convention est conclue pour une année scolaire soit du 1^{er} septembre 2022 au 8 juillet 2023.

Elle est soumise de plein droit à révision si le contrat d'association avec l'Etat donne lieu à un avenant et deviendra caduque si le contrat est dénoncé.

Elle peut à tout moment être révisée (par voie d'avenant) ou résiliée d'un commun accord entre les parties. Si la révision ou la résiliation relève de la volonté d'une seule des parties, elle ne pourra intervenir qu'à la fin de l'année scolaire en cours en respectant un préavis de trois mois qui devra être notifié à l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 5 – Participations diverses

En plus du forfait communal et dans un souci de parité, la commune prend également à sa charge la mise à disposition ponctuelle de matériel et équipement pour l'organisation de la fête de l'école, sous réserve de la disponibilité du parc de matériel communal. Elle met également à disposition les installations sportives de la commune.

ARTICLE 6 – Engagement de l'établissement scolaire Sainte-Chrétienne

L'établissement scolaire Sainte-Chrétienne s'engage à fournir chaque année courant décembre à la commune une copie du compte de fonctionnement détaillé. Elle renonce à réclamer à la commune la quote-part relative aux élèves non domiciliés à Saint-Avoid.

ARTICLE 7 – Litige

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différent s'élevant entre elles au sujet de la présente convention. Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention sera soumis aux juridictions administratives compétentes.

Fait à Saint-Avoid en deux exemplaires,

Le

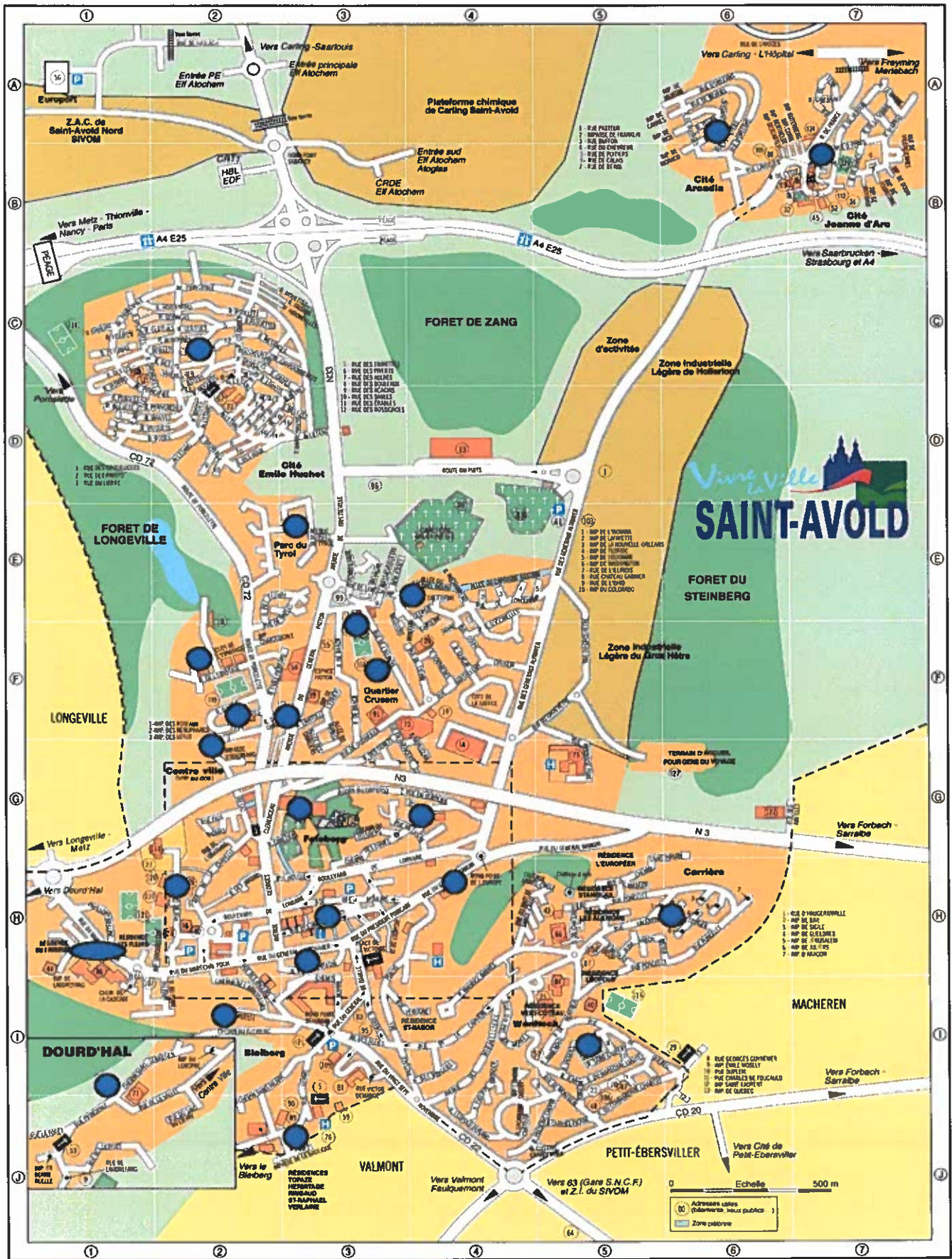
La Directrice de l'école
Maternelle et Élémentaire
Sainte-Chrétienne

Le Maire,

C. MORAIN

R . STEINER

PLAN DE SITUATION ET LOCALISATION



Légende : ● Remplacement des luminaires dans les quartiers et rues de Saint Avold

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 1^{er} décembre 2022
PT 9. REMPLACEMENT DE LUMINAIRES SPHÉRIQUES DANS LES DIVERS QUARTIERS ET RUES DE SAINT-AVOLD – DEMANDE DE SUBVENTION
 Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



VILLE DE SAINT-AVOLD

36 boulevard de Lorraine
57500 SAINT-AVOLD



ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE CANTINE SCOLAIRE À SAINT-AVOLD

PHASE 1.b | Définition du programme et détermination de
l'enveloppe financière prévisionnelle – Actualisation
préprogramme

Spoon

INGÉNIERIE

[03 OCTOBRE 2022 | VERSION 1]

**VOTRE CONTACT DIRECT
SUR VOTRE PROJET**



Maxime Grandemange
Chef de projet

T. 04 90 01 30 30

P. 06 67 17 51 61

M. m.grandemange@agence-spoon.fr



VILLE DE SAINT-AVOLD

AMO pour l'aménagement d'une cantine scolaire à Saint-Avold
PHASE 1.b | ACTUALISATION PREPROGRAMME

TABLE DES MATIERES

1	Avant-propos.....	4
2	Données d'activité.....	5
2.1	Organisation de la restauration.....	5
2.1.1	Actuelle.....	5
2.1.2	Projetée.....	5
2.2	Effectifs retenus.....	6
3	Objectifs fonctionnels.....	7
3.1	Schéma fonctionnel.....	8
3.2	Aménagements à prévoir.....	10
3.2.1	Besoin en locaux et surfaces.....	10
3.2.2	Principe général d'aménagement du site.....	12
3.2.3	Besoin en équipements de grande cuisine.....	16
3.2.4	Bilan électrique prévisionnel.....	22
4	Estimation financière et planning.....	23
4.1	Chiffrage de l'opération.....	23
4.1.1	Scénario de base.....	23
4.1.2	Moins-value avec rotation en salle à manger.....	25
4.1.3	Synthèse.....	25

**VILLE DE SAINT-AVOLD****AMO pour l'aménagement d'une cantine scolaire à Saint-Avold
PHASE 1.b | ACTUALISATION PREPROGRAMME**

1 AVANT-PROPOS

Le présent document est un complément au préprogramme du 22 septembre 2022.

Le projet décrit réintègre la production pour le site de Lemire, devenant ainsi un office satellite de la cuisine centrale.

Les retours des services à la suite du rendu du préprogramme (adaptation du listing équipement, intégration d'une lingerie...) ont également été réintégrés.

Les parties non incluse dans le présent document restent inchangées.



VILLE DE SAINT-AVOLD
AMO pour l'aménagement d'une cantine scolaire à Saint-Avold
PHASE 1.b | ACTUALISATION PREPROGRAMME

2 DONNEES D'ACTIVITE

2.1 ORGANISATION DE LA RESTAURATION

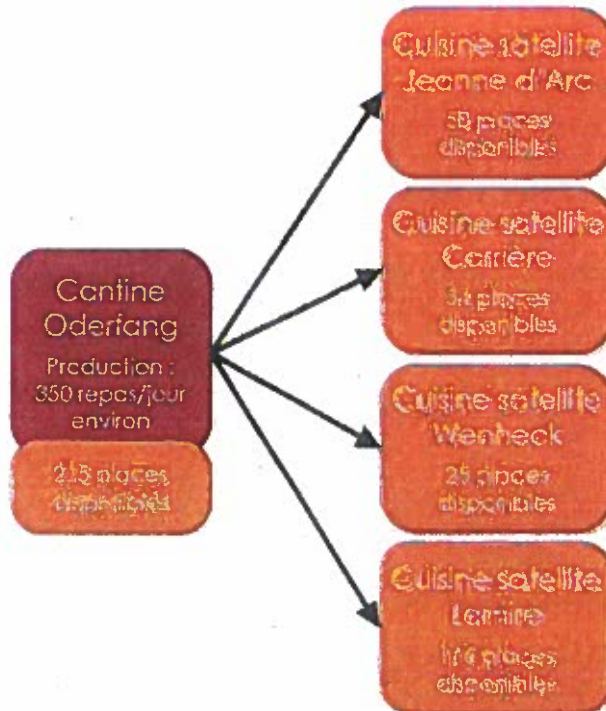
2.1.1 Actuelle

Aujourd'hui, les repas scolaires sont produits sur deux cantines, chacune produisant également pour un second site :



2.1.2 Projetée

L'objectif de l'opération est la centralisation de la production sur le nouveau site d'Oderfang. La cuisine de Lemire sera maintenue uniquement pour la production sur site.





VILLE DE SAINT-AVOLD

AMO pour l'aménagement d'une cantine scolaire à Saint-Avold
PHASE 1.b | ACTUALISATION PREPROGRAMME

2.2 EFFECTIFS RETENUS

Les effectifs sont définis pour la capacité maximum des sites existants.

Pour Oderfang, il a été considéré une augmentation de 15 maternelles et 20 élémentaires par rapport à l'actuel restaurant.

Le détail des effectifs à produire est le suivant :

Site	Effectif retenu	
	Maternelles	Élémentaires
Oderfang	65	150
Jeanne d'arc	20	30
Carrière	14	40
Wenheck	10	20
Lemire	55	125
TOTAL	164	365
	529	

Il n'est pas prévu la production de repas adultes, à l'exception de ceux du personnel de la cuisine.

Il est proposé de dimensionner la production pour **550 à 600** repas par jour.



VILLE DE SAINT-AVOLD

AMO pour l'aménagement d'une cantine scolaire à Saint-Avold
PHASE 1.b | ACTUALISATION PREPROGRAMME

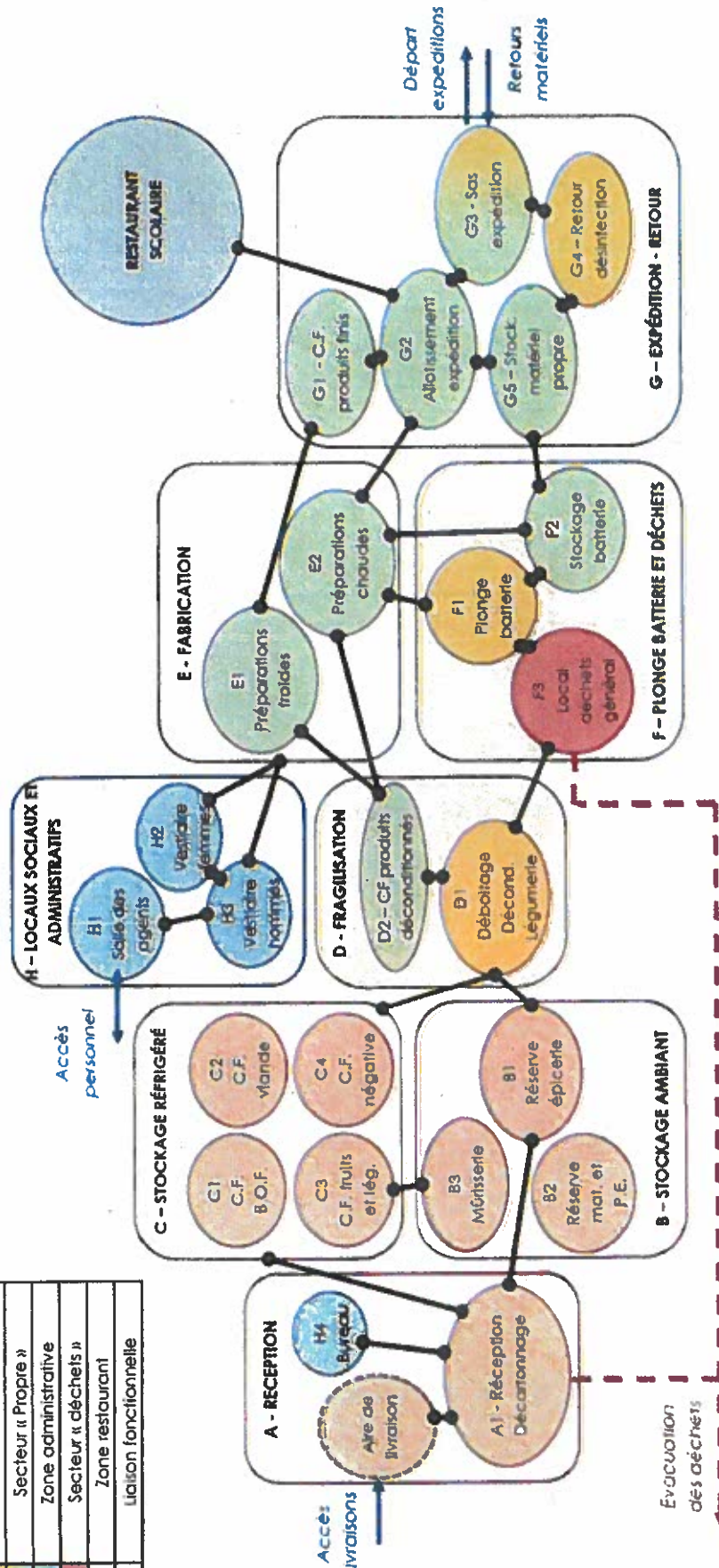
3 OBJECTIFS FONCTIONNELS



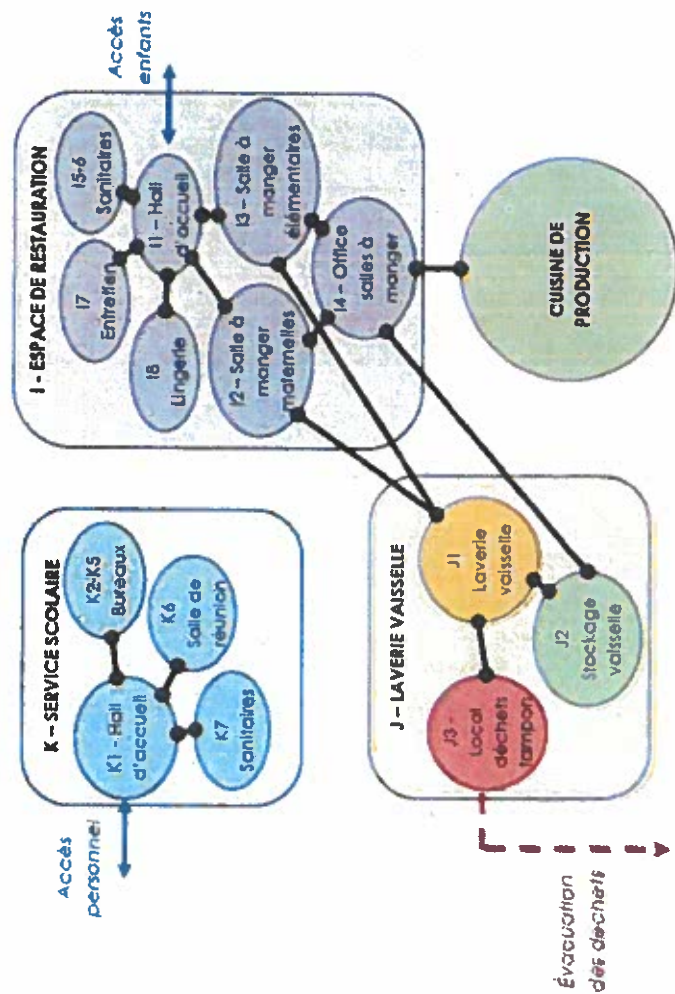
VILLE DE SAINT-AVOLD
AMO pour l'aménagement d'une cantine scolaire à Saint-Avold
PHASE 1.b | ACTUALISATION PREPROGRAMME

3.1 SCHEMA FONCTIONNEL

	Secteur « Souille »
	Secteur « Filire »
	Secteur « Propre »
	Zone administrative
	Secteur « déchets »
	Zone restaurant
●—●	Liaison fonctionnelle



VILLE DE SAINT-AVOLD
 AMO pour l'aménagement d'une cantine scolaire à Saint-Avoid
 PHASE 1.b | ACTUALISATION PREPROGRAMME



	Secteur « Souillé »
	Secteur « Filtre »
	Secteur « Propre »
	Zone administrative
	Secteur « déchets »
	Zone restaurant
	Liaison fonctionnelle



VILLE DE SAINT-AVOLD

AMO pour l'aménagement d'une cantine scolaire à Saint-Avold
PHASE 1.b | ACTUALISATION PREPROGRAMME

3.2 AMENAGEMENTS A PREVOIR

3.2.1 Besoin en locaux et surfaces

Rep.	Local	Surface utile
CUISINE DE PRODUCTION		
A	Réception - Décartonnage	14 m²
A1	Réception - Décartonnage	14 m ²
B	Stockage ambiant	36 m²
B1	Réserve épicerie	20 m ²
B2	Réserve matériel et produits d'entretien	12 m ²
B2	Mûrisserie	4 m ²
C	Stockage réfrigéré	26 m²
C1	Chambre froide B.O.F.	6 m ²
C2	Chambre froide viande	5 m ²
C3	Chambre froide fruits et légumes	6 m ²
C4	Chambre froide négative	9 m ²
D	Fragilisation	20 m²
D1	Déboîtage - Déconditionnement - Légumerie	15 m ²
D2	Chambre froide produits déconditionnés	5 m ²
E	Fabrication	50 m²
E1	Préparations froides	18 m ²
E2	Préparations chaudes	32 m ²
F	Plonge batterie et déchets	37 m²
F1	Plonge batterie	14 m ²
F2	Stockage batterie propre	12 m ²
F3	Local déchets général	11 m ²
G	Expédition - Retours	53 m²
G1	Chambre froide produits finis	10 m ²
G2	Allotissement - Expédition	15 m ²
G3	Sas expédition	5 m ²
G4	Retour désinfection	14 m ²
G5	Stockage matériel propre	9 m ²



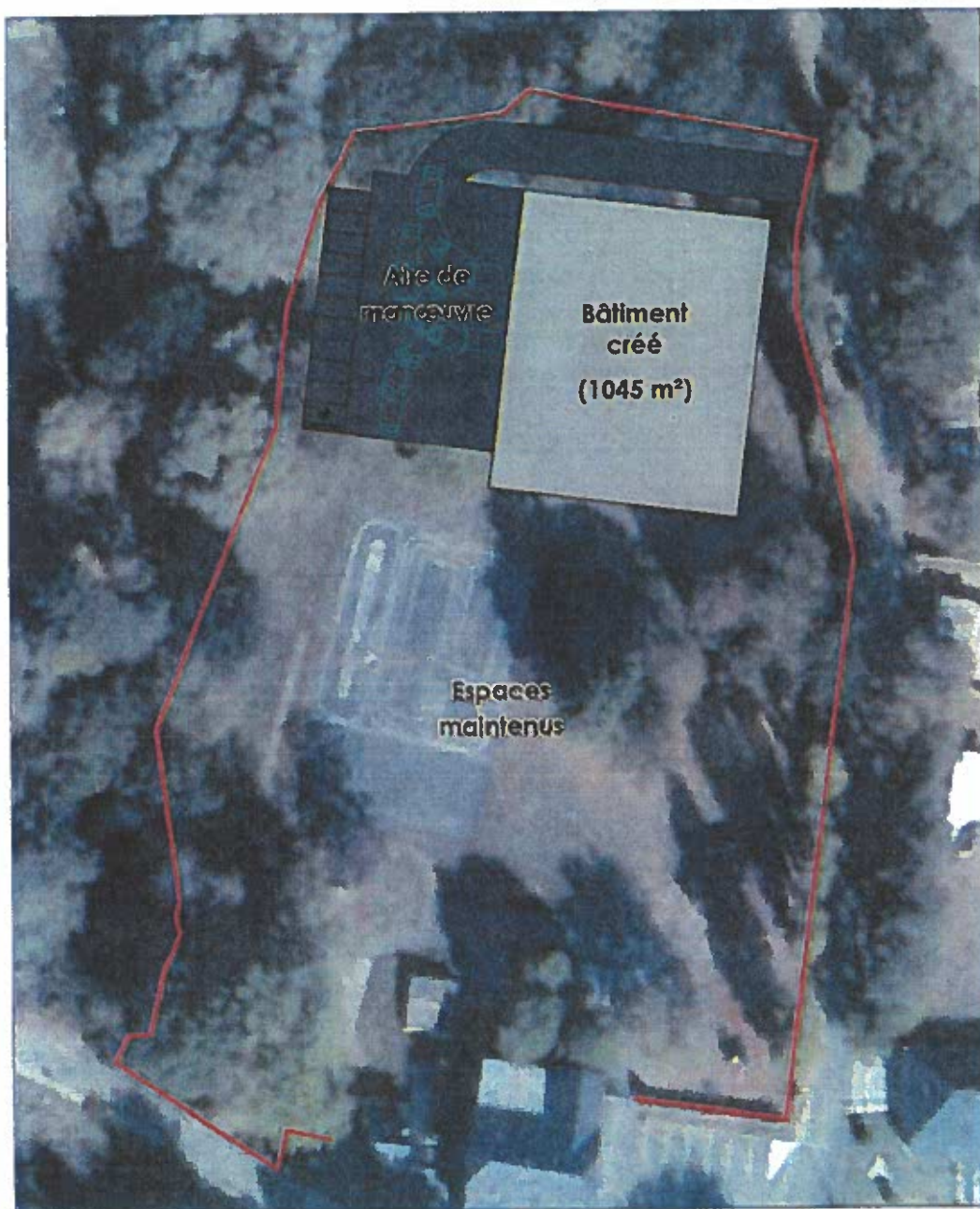
VILLE DE SAINT-AVOLD

AMO pour l'aménagement d'une cantine scolaire à Saint-Avold
PHASE 1.b | ACTUALISATION PREPROGRAMME

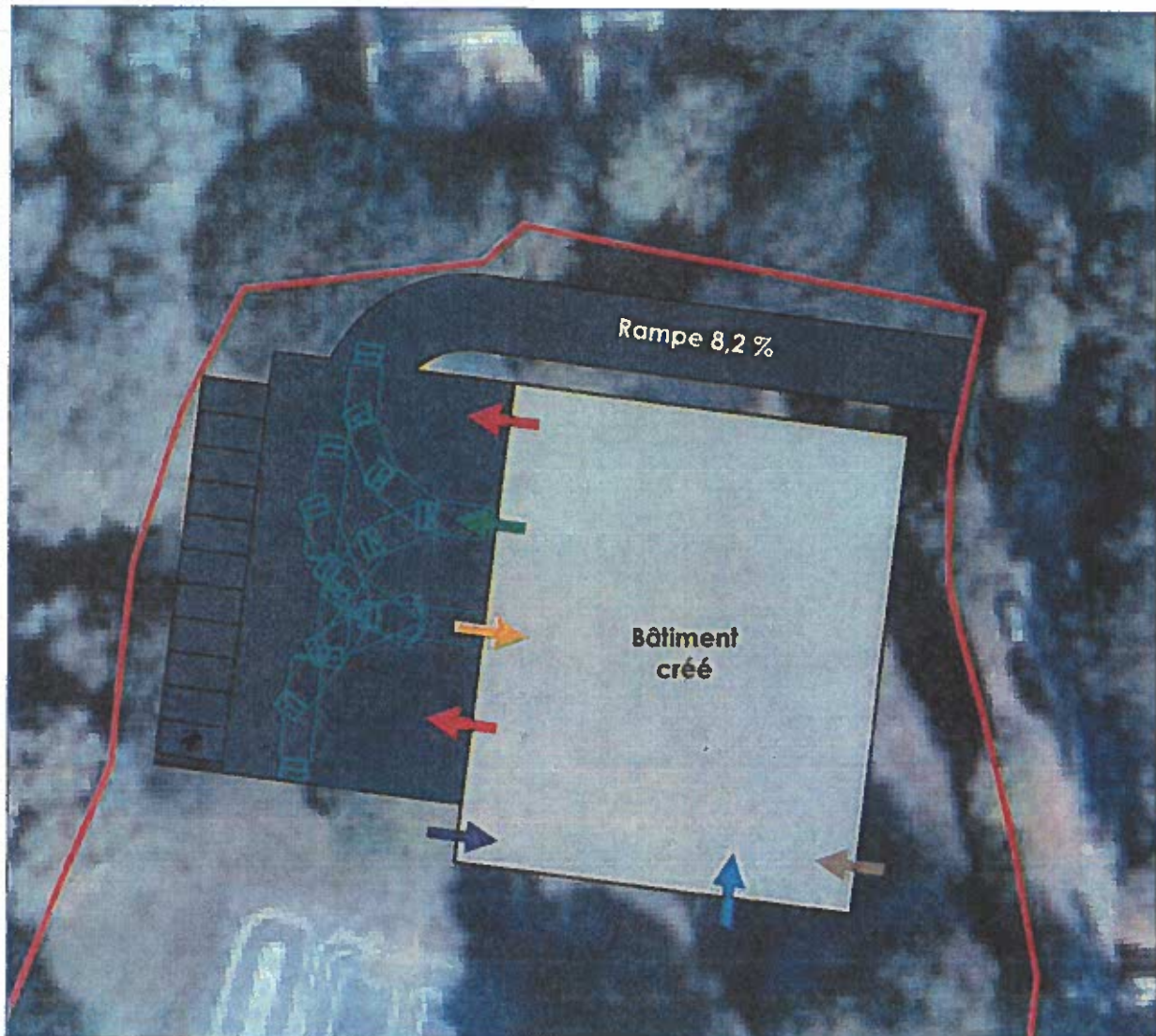
Rep.	Local	Surface utile
H	Locaux sociaux et administratifs	54 m²
H1	Salle des agents	12 m ²
H2	Vestiaires - sanitaires femme	15 m ²
H3	Vestiaires - sanitaires homme	15 m ²
H4	Bureau du responsable de la cuisine	12 m ²
RESTAURANT SCOLAIRE		
I	Espaces de restauration	365 m²
I1	Hall d'accueil (espace lave-mains)	20 m ²
I2	Salle à manger maternelles (65 places)	93 m ²
I3	Salle à manger élémentaires (150 places)	215 m ²
I4	Office salles à manger	10 m ²
I5	Sanitaires de proximité filles	6 m ²
I6	Sanitaires de proximité garçons	6 m ²
I7	Local entretien	3 m ²
I8	Lingerie	12 m ²
J	Laverie vaisselle	33 m²
J1	Laverie vaisselle	24 m ²
J2	Stockage vaisselle propre	6 m ²
J3	Local déchets tampon	3 m ²
K	Service scolaire	95 m²
K1	Hall d'accueil, sas thermique	8 m ²
K2	Bureau accueil, administration - 2 postes	20 m ²
K3	Bureau comptabilité, administration, direction périscolaire - 2 postes	18 m ²
K4	Bureau direction service scolaire - 1 poste	12 m ²
K5	Bureau responsable de la restauration - 1 poste	12 m ²
K6	Salle de réunion	21 m ²
K7	Sanitaire de proximité	4 m ²
Total surface utile (SU)		783 m²
	Circulations (8%)	63 m ²
	Locaux techniques (provision)	80 m ²
Total surface dans l'œuvre (SDO)		926 m²
Total surface de plancher (SP)		1 045 m²







3.2.2 Principe général d'aménagement du site

3.2.2.1 Vue générale



3.2.2.2 Principaux flux

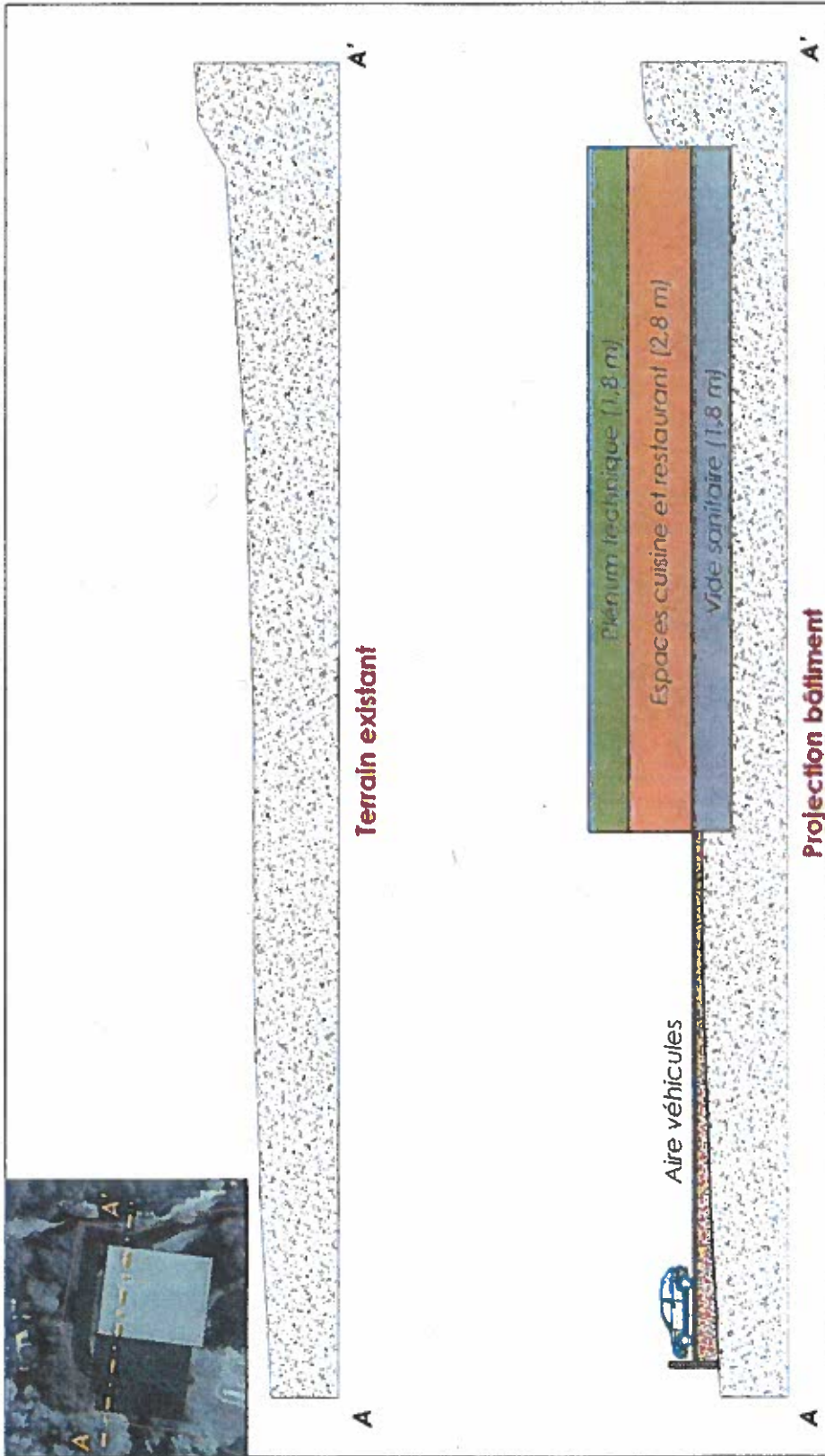


Légende	
	Livraison denrées
	Départ expéditions
	Sortie déchets
	Accès personnel de cuisine
	Accès enfants
	Accès service scolaire

VILLE DE SAINT-AVOID
AMO pour l'aménagement d'une cantine scolaire à Saint-Avoid
PHASE 1.b | ACTUALISATION PREPROGRAMME



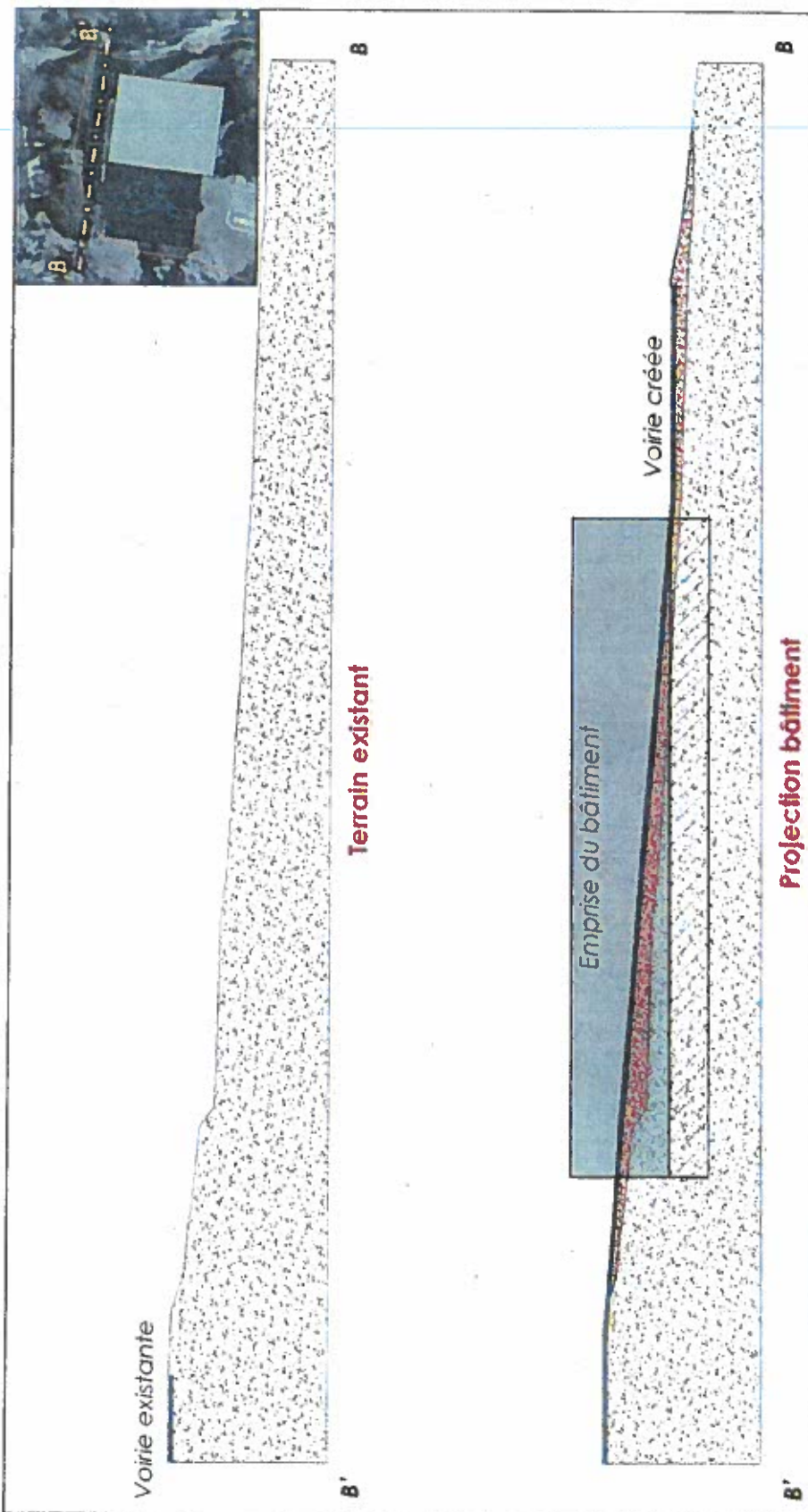
3.2.2.3 Coupe bâtiment



VILLE DE SAINT-AVOID
AMO pour l'aménagement d'une cantine scolaire à Saint-Avoid
PHASE 1.b | ACTUALISATION PREPROGRAMME



3.2.2.4 Coupe rampe





VILLE DE SAINT-AVOLD
 AMO pour l'aménagement d'une cantine scolaire à Saint-Avold
 PHASE 1.b | ACTUALISATION PREPROGRAMME

3.2.3 Besoin en équipements de grande cuisine

Rep.	Désignation	Qté
A	RÉCEPTION	
A1	Réception - Décartonnage	
	Balance plateforme au sol	1
	Pupitre mobile inox	1
	Chariot plateforme en inox 1000 x 600 mm avec dossier	1
	Table inox mobile avec étagère inférieure - 1400 x 700 mm	1
	Lave-mains réglementaire à commande non manuelle	1
	Désinsectiseur suspendu 40 w	1
	Poste hydraulique mural de désinfection	1
	Caniveau de sol inox 300 x 300 mm	1
B	RESERVE AMBIANTE	
B1	Réserve épicerie	
	Rayonnage mobile avec clayettes amovibles (unité : mètre linéaire)	16
	Caniveau de sol inox 300 x 300 mm	1
B2	Réserve matériel et produits d'entretien	
	Rayonnage mobile avec clayettes amovibles et bac de rétention (unité : mètre linéaire)	6
	Armoire inox 2 portes avec bac de rétention dessus incliné	1
	Rack mural porte brosse	1
	Caniveau de sol inox 300 x 300 mm	1
B3	Mûrisserie	
	Rayonnage mobile avec clayettes amovibles (unité : mètre linéaire)	2
	Caniveau de sol inox 300 x 300 mm	1
C	STOCKAGE RÉFRIGÉRÉ	
C1	Chambre froide B.O.F.	
	Rayonnage mobile avec clayettes amovibles (unité : mètre linéaire)	6
	Évaporateur	1
C2	Chambre froide viande	
	Rayonnage mobile avec clayettes amovibles (unité : mètre linéaire)	5
	Évaporateur	1
C3	Chambre froide fruits et légumes	
	Rayonnage mobile avec clayettes amovibles (unité : mètre linéaire)	6
	Évaporateur	1



VILLE DE SAINT-AVOLD

AMO pour l'aménagement d'une cantine scolaire à Saint-Avold
PHASE 1.b | ACTUALISATION PREPROGRAMME

Rep.	Désignation	Qté
C4	Chambre froide négative	
	Rayonnage mobile avec clayettes amovibles (unité : mètre linéaire)	10
	Évaporateur	1
D	FRAGILISATION	
D1	Déboîtage - Déconditionnement - Légumerie	
	Ouvre-boîte manuel	1
	Table de déboîtage - cuve pour 2 bacs GN I/I	1
	Éplucheuse -essoreuse sur socle-filtre de capacité 15 kg	1
	Plonge inox mobile 2 bacs avec égouttoir 1600 x 700 mm	1
	Armoire de stérilisation (capacité 10 couteaux)	1
	Étagère murale inox 1400 x 400 mm	1
	Lave-mains réglementaire à commande non manuelle	1
	Chariot porte-sac poubelle 100 litres avec pinces	1
	Poste hydraulique mural de désinfection	1
	Caniveau de sol inox 300 x 300 mm	1
D2	Chambre froide produits déconditionnés	
	Évaporateur	1
E	FABRICATION	
E1	Préparation froide	
	Balance électronique 10 kg / 2 g	1
	Trancheur à pignons	1
	Coupe-légumes - capacité 150 à 250 kg/h mobile	1
	Batteur - mélangeur - capacité 20 litres équipé (fouet, palette et crochet)	1
	Cutter électrique de table - cuve 8 litres	1
	Table du chef inox mobile avec bac - 1000 x 700 mm	1
	Table inox mobile avec étagère inférieure - 1400 x 700 mm	2
	Étagère murale inox 1400 x 400 mm	1
	Armoire de stérilisation (capacité 10 couteaux)	1
	Lave-mains réglementaire à commande non manuelle	1
	Poste hydraulique mural de désinfection	1
	Chariot porte-sac poubelle 100 litres avec pinces	1
	Évaporateur multi directionnel basse vitesse	1
	Caniveau de sol inox 300 x 300 mm	1
	Caniveau de sol inox 500 x 500 mm	1



VILLE DE SAINT-AVOLD

AMO pour l'aménagement d'une cantine scolaire à Saint-Avold
PHASE 1.b | ACTUALISATION PREPROGRAMME

Rep.	Désignation	Qté
E2	Préparation chaude	
	Four mixte multifonctions GN 1/1 20 niveaux à échelles	1
	Four mixte multifonctions GN 1/1 10 niveaux avec chargeur	1
	Sauteuse multifonction basculante 45 dm ²	1
	Marmite bain-marie - 150 L	1
	Élément 4 plaques vitrocéramiques sur baie libre	1
	Friteuse 25 L - 50 Kg/h	2
	Chariot de filtrage de l'huile	1
	Élément neutre	1
	Étuve mobile - 20 niveaux GN1/1	2
	Armoire froide négative - 650 L	1
	Cellule de refroidissement rapide à grilles 5 niveaux GN 1/1 - 22 Kg	1
	Mixer portatif avec fouet et crochet de positionnement bord de cuve	1
	Table du chef inox mobile avec bac - 1400 x 700 mm	1
	Étagère murale inox 1400 x 400 mm	1
	Armoire de stérilisation (capacité 10 couteaux)	1
	Lave-mains réglementaire à commande non manuelle	1
	Table inox mobile avec étagère inférieure - 1400 x 700 mm	1
	Chariot porte-sac poubelle 100 litres avec pinces	1
	Poste hydraulique mural de désinfection	1
	Caniveau de sol inox 300 x 300 mm	1
	Caniveau de sol inox 500 x 500 mm	1
	Caniveau de sol inox 800 x 400 mm	2
	Hotte d'extraction	1
F	PLONGE BATTERIE ET DÉCHETS	
F1	Plonge batterie	
	Chariot inox de service à 2 niveaux	1
	Plonge inox mobile 2 bacs avec égouttoir 1600 x 700 mm	1
	Lave batterie frontal casier 550 x 650 mm	1
	Armoire inox 1 porte avec bac de rétention dessus incliné	1
	Lave-mains réglementaire à commande non manuelle	1
	Poste hydraulique mural de désinfection	1
	Chariot porte-sac poubelle 100 litres avec pinces	1
	Caniveau de sol inox 500 x 500 mm	1
	Hotte d'extraction	1



VILLE DE SAINT-AVOLD

AMO pour l'aménagement d'une cantine scolaire à Saint-Avold

PHASE 1.b | ACTUALISATION PREPROGRAMME

Rep.	Désignation	Qté
F2	Stockage matériel propre	
	Chariot inox 1200 x 600 mm mobile à glissière pour égouttage et stockage platerie inox	1
	Rayonnage à batterie à clayettes 1200 x 550 mm	1
	Chariot inox de rangement batterie avec porte ustensile	1
	Caniveau de sol inox 300 x 300 mm	1
F3	Local déchets général	
	Poste hydraulique mural de désinfection	1
	Désinsectiseur suspendu 40 w	1
	Caniveau de sol inox 300 x 300 mm	1
	Évaporateur	1
G	EXPÉDITIONS	
G1	Chambre froide produits finis	
	Évaporateur	1
G2	Expédition - Allotissement	
	Caniveau de sol inox 300 x 300 mm	1
	Conteneur isotherme 33 L neutre	1
	Conteneur isotherme 52 L neutre	4
	Conteneur isotherme 33 L avec système de chauffage	1
	Conteneur isotherme 52 L avec système de chauffage	5
	Socle rouleur pour conteneurs isothermes	3
	Armoire froide négative - 650 L	1
	Table inox mobile avec étagère inférieure - 1400 x 700 mm	1
	Lave-mains réglementaire à commande non manuelle	1
	Poste hydraulique mural de désinfection	1
	Caniveau de sol inox 300 x 300 mm	1
G3	Sas expédition	
	Pupitre mobile inox	1
	Poste hydraulique mural de désinfection	1
	Caniveau de sol inox 300 x 300 mm	1



VILLE DE SAINT-AVOLD

AMO pour l'aménagement d'une cantine scolaire à Saint-Avold
PHASE 1.b | ACTUALISATION PREPROGRAMME

Rep.	Désignation	Qté
G4	Retour désinfection	
	Table à rouleaux avec bac de prélavage 1100 mm	1
	Table à rouleaux en virage à 90°	1
	Machine à avancement automatique des paniers 70 casiers/heure	1
	Table à rouleaux de sortie longueur 1600 mm avec butée d'arrêt	1
	Lave-mains réglementaire à commande non manuelle	1
	Poste hydraulique mural de désinfection	1
	Caniveau de sol inox 300 x 300 mm	1
	Hotte d'extraction	1
G5	Stockage matériel propre	
	Chariot inox 1200 x 600 mm mobile à glissière pour égouttage et stockage platerie inox	3
	Caniveau de sol inox 300 x 300 mm	1
H	LOCAUX SOCIAUX ET ADMINISTRATIFS	
H1	Salle des agents	
	Four à micro-ondes	1
H2	Vestiaires et sanitaires femme	
	Lave-mains réglementaire à commande non manuelle	1
	Armoire vestiaire inox dessus penté, surélevée, simple compartiment avec sous-bassement range-chaussure neutre	6
	Banc (L: 1,00 m)	2
H3	Vestiaires et sanitaires homme	
	Lave-mains réglementaire à commande non manuelle	1
	Armoire vestiaire inox dessus penté, surélevée, simple compartiment avec sous-bassement range-chaussure neutre	6
	Banc (L: 1,00 m)	2
I	LOCAUX SOCIAUX ET ADMINISTRATIFS	
I2	Salle à manger maternelles	
	Fontaine réfrigérée 60 carafes/heure	1
I3	Salle à manger élémentaires	
	Fontaine réfrigérée 60 carafes/heure	1
	Table de tri déchets 3 TVO	1



VILLE DE SAINT-AVOLD

AMO pour l'aménagement d'une cantine scolaire à Saint-Avold
PHASE 1.b | ACTUALISATION PREPROGRAMME

Rep.	Désignation	Qté
14	Office salles à manger	
	Armoire froide positive - 1300 L	1
	Étuve mobile - 15 niveaux GN1/1	1
	Table du chef inox mobile avec bac - 1400 x 700 mm	1
	Table inox mobile avec étagère inférieure - 1400 x 700 mm	1
	Chariot porte-sac poubelle 100 litres avec pinces	1
	Lave-mains réglementaire à commande non manuelle	1
	Poste hydraulique mural de désinfection	1
	Caniveau de sol inox 300 x 300 mm	1
18	Lingerie	
	Lave-linge semi-professionnel - 7 Kg	1
	Sèche-linge semi-professionnel - 7 Kg	1
	Chariot porte-sacs - 2 sacs	1
J	LAVERIE VAISSELLE	
J1	Laverie vaisselle	
	Table de tri à rouleaux avec bac de pré lavage	1
	Virage 90° entrée machine à rouleaux	1
	Machine à avancement automatique des paniers 70 casiers/heure	1
	Table de sortie à rouleaux longueur 1600 mm avec butée d'arrêt	1
	Chariot inox de service à 3 niveaux	4
	Lave-mains réglementaire à commande non manuelle	1
	Poste hydraulique mural de désinfection	1
	Hotte d'extraction	1
J2	Stockage vaisselle propre	
	Chariot niveau constant stockage casiers à verres	2
	Chariot de stockage bols, ramequins et ravier-capacité 400 pièces avec plateau inox hauteur 500 mm du sol	1
	Rayonnage mobile avec clayettes amovibles (unité : mètre linéaire)	2
	Caniveau de sol inox 300 x 300 mm	1
J3	Local déchets tampon	
	Désinsectiseur suspendu 40 w	1
	Poste hydraulique mural de désinfection	1
	Caniveau de sol inox 300 x 300 mm	1



VILLE DE SAINT-AVOLD

AMO pour l'aménagement d'une cantine scolaire à Saint-Avold
PHASE 1.b | ACTUALISATION PREPROGRAMME

3.2.4 Bilan électrique prévisionnel

	Puissance raccordée	Foisonnement	Puissance foisonnée
Equipements de cuisine	239 kW	Voir détail	140 kW
Cuisson	173 kW	0,6	104 kW
Electromécanique	5 kW	0,4	2 kW
Distribution frigorifique	7 kW	0,5	4 kW
Laverie	40 kW	0,5	20 kW
Distribution	7 kW	0,6	4 kW
Buanderie	6 kW	0,9	5 kW
Autres	1 kW	0,5	1 kW
Centrale de production frigorifique	32 kW	0,9	29 kW
Eclairage	10 kW	0,9	9 kW
Circuit force divers	23 kW	0,6	14 kW
CVC	44 kW	Voir détail	35 kW
CTA	15 kW	0,8	12 kW
Extraction et compensation	16 kW	0,8	13 kW
ECS	3 kW	0,8	2 kW
VMC	10 kW	0,8	8 kW
		TOTAL	227 kW
		Réserve (10%)	23 kW
		TOTAL avec réserve	250 kW



VILLE DE SAINT-AVOLD

AMO pour l'aménagement d'une cantine scolaire à Saint-Avold
PHASE 1.b | ACTUALISATION PREPROGRAMME

4 ESTIMATION FINANCIERE ET PLANNING

4.1 CHIFFRAGE DE L'OPERATION

4.1.1 Scénario de base

Chiffrage valeur septembre 2022	
Coût HT/m ² de SU	2 175 €

Intervention	SU projetée	Coef. pondération fonctionnel	Coût travaux	Coût équipements	Coût total
CUISINE DE PRODUCTION					
Réception - Décartonnage					
Réception - Décartonnage	14 m ²	1.00	30 450 €	5 380 €	35 830 €
Stockage ambiant					
Réserve épicerie	20 m ²	0.90	39 150 €	10 306 €	49 456 €
Réserve matériel et produits d'entretien	12 m ²	0.90	23 490 €	9 566 €	33 056 €
Mûrisserie	4 m ²	0.90	7 830 €	1 682 €	9 512 €
Stockage réfrigéré					
Chambre froide B.O.F.	6 m ²	1.10	14 355 €	5 496 €	19 851 €
Chambre froide viande	5 m ²	1.10	11 963 €	4 880 €	16 843 €
Chambre froide fruits et légumes	6 m ²	1.10	14 355 €	5 496 €	19 851 €
Chambre froide négative	9 m ²	1.15	22 511 €	8 260 €	30 771 €
Fragilisation					
Déboîtage - Déconditionnement - Légumerie	15 m ²	1.10	35 888 €	11 590 €	47 478 €
Chambre froide produits déconditionnés	5 m ²	1.10	11 963 €	1 800 €	13 763 €
Fabrication					
Préparations froides	18 m ²	1.15	45 023 €	24 356 €	69 378 €
Préparations chaudes	32 m ²	1.20	83 520 €	171 088 €	254 608 €
Plonge batterie et déchets					
Plonge batterie	14 m ²	1.15	35 018 €	21 061 €	56 079 €
Stockage batterie propre	12 m ²	1.00	26 100 €	4 208 €	30 308 €
Local déchets général	11 m ²	1.10	26 318 €	3 333 €	29 650 €
Expédition - Retours					
Chambre froide produits finis	10 m ²	1.10	23 925 €	1 800 €	25 725 €
Allotissement - Expédition	15 m ²	1.10	35 888 €	26 495 €	62 383 €
Sas expédition	5 m ²	1.00	10 875 €	1 976 €	12 851 €
Retour désinfection	14 m ²	1.15	35 018 €	19 212 €	54 229 €
Stockage matériel propre	9 m ²	1.00	19 575 €	6 717 €	26 292 €
Locaux sociaux et administratifs					
Salle des agents	12 m ²	0.95	24 795 €	630 €	25 425 €
Vestiaires - sanitaires femme	15 m ²	1.05	34 256 €	2 377 €	36 633 €
Vestiaires - sanitaires homme	15 m ²	1.05	34 256 €	2 377 €	36 633 €
Bureau du responsable de la cuisine	12 m ²	0.90	23 490 €	- €	23 490 €



VILLE DE SAINT-AVOLD

AMO pour l'aménagement d'une cantine scolaire à Saint-Avold
PHASE 1.b | ACTUALISATION PREPROGRAMME

Intervention	SU projetée	Coef. pondération fonctionnel	Coût travaux	Coût équipements	Coût total
RESTAURANT SCOLAIRE					
Espaces de restauration					
Hall d'accueil (espace lave-mains)	20 m ²	0,80	34 800 €	- €	34 800 €
Salle à manger maternelles (65 places)	93 m ²	0,85	171 934 €	1 636 €	173 570 €
Salle à manger élémentaires (150 places)	215 m ²	0,85	397 481 €	7 088 €	404 569 €
Office salles à manger	10 m ²	1,10	23 925 €	15 005 €	38 930 €
Sanitaires de proximité filles	6 m ²	1,05	13 703 €	- €	13 703 €
Sanitaires de proximité garçons	6 m ²	1,05	13 703 €	- €	13 703 €
Local entretien	3 m ²	0,90	5 873 €	- €	5 873 €
Lingerie	12 m ²	1,10	28 710 €	5 117 €	33 827 €
Laverie vaisselle					
Laverie vaisselle	24 m ²	1,15	60 030 €	33 195 €	93 225 €
Stockage vaisselle propre	6 m ²	1,00	13 050 €	4 993 €	18 043 €
Local déchets tampon	3 m ²	1,00	6 525 €	1 533 €	8 058 €
Service scolaire					
Hall d'accueil, sas thermique	8 m ²	0,80	13 920 €	- €	13 920 €
Bureau accueil, administration - 2 postes	20 m ²	0,85	36 975 €	- €	36 975 €
Bureau comptabilité, administration, direction périscolaire - 2 postes	18 m ²	0,85	33 278 €	- €	33 278 €
Bureau direction service scolaire - 1 poste	12 m ²	0,85	22 185 €	- €	22 185 €
Bureau responsable de la restauration - 1 poste	12 m ²	0,85	22 185 €	- €	22 185 €
Salle de réunion	21 m ²	0,85	38 824 €	- €	38 824 €
Sanitaire de proximité	4 m ²	1,05	9 135 €	- €	9 135 €
Autres					
Circulations (8%)	63 m ²	0,85	116 471 €	- €	116 471 €
Locaux techniques	/	Provision	80 000 €	200 000 €	280 000 €
Aménagements extérieurs VRD - Espaces verts					
Terrassement	/	Provision	90 000 €	- €	90 000 €
Voirie lourde	850 m ²	230 €/m ²	195 500 €	- €	195 500 €
Voirie légère	163 m ²	180 €/m ²	29 250 €	- €	29 250 €
Espaces verts	/	Provision	80 000 €	- €	80 000 €
TOTAL TRAVAUX HT					2 207 464 €
TOTAL ÉQUIPEMENTS HT					618 650 €
DIVERS ALÉAS (5%)					141 306 €
TOTAL TRAVAUX + ÉQUIPEMENTS HT					2 967 419 €
MAITRISE D'ŒUVRE et ÉTUDES (16%)					474 787 €
TOTAL PROJET HT					3 442 206 €
TOTAL PROJET TTC - IDC					4 130 647 €
TOTAL SU					783 m²
RATIO travaux /m² SU					2 960 €
RATIO travaux + équipements /m² SU					3 790 €



VILLE DE SAINT-AVOLD

AMO pour l'aménagement d'une cantine scolaire à Saint-Avold
PHASE 1.b | ACTUALISATION PREPROGRAMME

NOTA :

Le chiffrage présenté ci-dessus n'intègre pas les coûts liés à la réalisation de fondations spéciales (l'étude de caractérisation des sols permettra d'évaluer le surcoût éventuel).

La valeur du présent chiffrage est établie au mois de septembre 2022. L'actualisation du coût à la période des travaux n'est pas prise en compte.

4.1.2 Moins-value avec rotation en salle à manger

Intervention	SU projetée	Coef. pondération fonctionnel	Coût travaux	Coût équipements	Coût total
RESTAURANT SCOLAIRE					
Espaces de restauration					
Salle à manger maternelles (33 places)	-46 m ²	0,90	- 90 045 €	- €	- 90 045 €
Salle à manger élémentaires (75 places)	-108 m ²	0,90	- 211 410 €	- €	- 211 410 €
Autres					
Circulations (8%)	-12 m ²	0,85	- 22 185 €	- €	- 22 185 €
TOTAL TRAVAUX HT					- 323 640 €
TOTAL ÉQUIPEMENTS HT					- €
DIVERS ALÉAS (5%)					- 16 182 €
TOTAL TRAVAUX + ÉQUIPEMENTS HT					- 339 822 €
MAITRISE D'ŒUVRE et ÉTUDES (16%)					- 54 372 €
TOTAL PROJET HT					- 394 194 €
TOTAL PROJET TTC - TDC					- 473 032 €
TOTAL SU					-154 m²
RATIO travaux /m² SU					2 207 €
RATIO travaux + équipements /m² SU					2 207 €

4.1.3 Synthèse

	Taux de rotation 1 en salle à manger	Taux de rotation 2 en salle à manger
Total surface utile	783 m ²	629 m ²
Total surface dans l'œuvre	926 m ²	760 m ²
Total travaux	2 207 464 €	1 883 824 €
Total équipements	618 650 €	618 650 €
TOTAL PROJET HT	3 442 206 €	3 048 013 €
TOTAL PROJET TTC	4 130 647 €	3 657 615 €

**CONVENTION FINANCIERE
N° DU****RELATIVE A LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT
DE LA PREVENTION SPECIALISEE A SAINT-AVOLD****ENTRE :**

Le Département de la Moselle,
représenté par M. Patrick WEITEN, Président du Département,
Hôtel du Département - 1 rue du Pont Moreau - CS 11096
57036 METZ CEDEX 1
ci-après dénommé "Le Département"

d'une part,

ET :

La Ville de SAINT-AVOLD,
représentée par M. René STEINER, Maire,
36, boulevard de Lorraine
57500 SAINT-AVOLD

ET :

Le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (CMSEA),
gestionnaire des équipes de Metz :
représenté par M. Gilles THEPOT, Président,
47, rue Dupont des Loges – 57000 Metz

d'autre part,

Vu les missions confiées au CMSEA par le Département et la ville de SAINT-AVOLD,

Vu la convention N° DS 2000/219 en date du 17 novembre 2000 relative à la politique départementale de prévention spécialisée ;

VU la décision de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 14 mars 2022 approuvant la présente convention,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**Article 1 : Financement conjoint des dépenses de fonctionnement par le Département de la Moselle et la ville de SAINT-AVOLD :**

En contrepartie de l'activité des éducateurs spécialisés sur son territoire, la ville de SAINT-AVOLD assure une prestation correspondant aux frais de fonctionnement des locaux utilisés, ainsi que les frais liés à l'action des éducateurs de Prévention Spécialisée.

Le Département de la Moselle verse une participation équivalente à celle de la ville de SAINT-AVOLD dans la limite d'un plafond fixé chaque année par le Conseil Départemental et dont le montant est égal, pour l'année 2022, à 24 000 € par équipes différentes, soit 24 000 € pour 1 équipe.

La ville de SAINT-AVOLD verse une subvention de fonctionnement d'un montant de 24 500 € pour l'exercice 2022.

Le versement de la participation du Département sera effectué à la signature de la présente convention.

Article 2 : Durée et modalités de dénonciation de la convention :

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Elle peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties après un préavis de 3 mois.

La dénonciation de la convention par le Département de la Moselle ne peut être effectuée qu'après consultation de la ville de SAINT-AVOLD.

Inversement, la ville de SAINT-AVOLD ne peut dénoncer la présente convention qu'après avoir reçu l'avis du Département de la Moselle.

Un manquement grave ou des manquements répétés à l'une des dispositions de la présente convention, et notamment le non-respect des objectifs énoncés dans la convention cadre, constitue un motif de rupture et libère le Département de la Moselle et la ville de SAINT-AVOLD.

Fait à Metz, le

Pour la ville de
SAINT-AVOLD
Le Maire

Pour le CMSEA
Le Président

Pour le Département
Le Président du Département

René STEINER

Gilles THEPOT

Patrick WEITEN

ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2022
VILLE - Ville

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGÉTAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGÉTAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
DIVERS		4	0	4	0	1	1
Apprentis		3	0	3	droit privé		
Collaborateur de Cabinet		1	0	1	0	1	1
EMPLOIS FONCTIONNELS (f)		3	0	3	3	0	1
Directeur général des services	A	1	0	1	1	0	1
Directeur général adjoint des services	A	1	0	1	1	0	1
Directeur des services techniques	A	1	0	1	1	0	1
FLIERE ADMINISTRATIVE (j)		86	1	87	72,67	5	77,67
Attaché	A	6	0	6	5	1	6
Attaché Principal	A	4	0	4	2	0	2
Rédacteur	B	8	0	8	6	1	7
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	6	0	6	5,9	0	5,9
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	5	0	5	4,8	0	4,8
Adjoint administratif	C	13	1	14	8,4	3	11,4
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	14	0	14	13,2	0	13,2
Adjoint administratif territorial 2ème classe	C	30	0	30	27,37	0	27,37
FLIERE TECHNIQUE (k)		149	1	150	111,37	20,67	132,04
Ingénieur	A	1	0	1	0,8	0	0,8
Ingénieur Principal	A	1	0	1	1	0	1
Technicien	B	5	0	5	5	0	5
Technicien Principal de 1ère Classe	B	1	0	1	1	0	1
Technicien Principal de 2ème Classe	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique	C	81	1	82	44,6	20,67	65,27
Adjoint technique principal 1ère classe	C	5	0	5	5	0	5
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	22	0	22	21,17	0	21,17
Agent de Maitrise	C	12	0	12	12	0	12
Agent de Maitrise Principal	C	20	0	20	19,8	0	19,8

FILIERE MEDICO-SOCIALE																				
Educateur de Jeunes Enfants	A	4	4	0	0	4	4	4	0	0	4	0	4	0	0	4	0	4	0	4
ATSEM principal 1ère classe	C	2	2	0	0	2	2	2	0	0	2	0	2	0	0	2	0	2	0	2
ATSEM principal 2ème classe	C	1	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	1	0	0	1	0	1	0	1
FILIERE SPORTIVE																				
Educateur A.P.S.	B	2	2	0	0	2	2	2	0	0	2	0	2	0	0	2	0	2	0	2
Educateur A.P.S. Principal 1ère Classe	B	4	4	0	0	4	4	4	0	0	4	0	4	0	0	4	0	4	0	4
Educateur A.P.S. Principal 2ème Classe	B	2	2	0	0	2	2	2	0	0	2	0	2	0	0	2	0	2	0	2
Opérateur des APS	C	3	3	0	0	3	3	3	0	0	3	0	3	0	0	3	0	3	0	3
FILIERE CULTURELLE																				
Professeur E.E.A. Hors Classe	A	19	19	0	0	19	19	8,57	0	0	19	0	2,51	0	0	11,08	0	11,08	0	11,08
Assistant d'Enseignement Artistique	B	7	7	0	0	7	7	0	0	0	7	0	2,07	0	0	2,07	0	2,07	0	2,07
Assistant Ens. Art. Principal 1ère Classe	B	11	11	0	0	11	11	7,57	0	0	11	0	0,44	0	0	8,01	0	8,01	0	8,01
FILIERE ANIMATION																				
Animateur	B	39	39	0	0	39	39	9	0	0	39	0	13,77	0	0	22,77	0	22,77	0	22,77
Animateur Principal de 2ème Classe	B	2	2	0	0	2	2	2	0	0	2	0	0	0	0	2	0	2	0	2
Adjoint d'animation	C	35	35	0	0	35	35	5	0	0	35	0	13,77	0	0	18,77	0	18,77	0	18,77
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	1	0	1
FILIERE POLICE																				
Chef de Service de PM Principal 1ère Classe	B	10	10	0	0	10	10	10	0	0	10	0	0	0	0	10	0	10	0	10
Chef de Service de PM Principal 2ème Classe	B	1	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	1	0	1
Brigadier Chef Principal	C	4	4	0	0	4	4	4	0	0	4	0	0	0	0	4	0	4	0	4
Garde champêtre chef principal	C	1	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	1	0	1
Gardien-brigadier	C	3	3	0	0	3	3	3	0	0	3	0	0	0	0	3	0	3	0	3
TOTAL GENERAL		318	320	2	2	320	320	226,01	41,95	267,96	318	41,95	267,96	318	41,95	267,96	318	41,95	267,96	318

LISTE DES OPÉRATIONS

Période du 04/08/2022 au 07/11/2022

Natures

A : Attribution (Concession nouvelle) S : Conversion de superficie
 R : Renouvellement de concession H : Conversion hors place
 C : Conversion de durée

Règlement Chèque bancaire

Nat	Dur.	Débiteur	Montant	Ville	C.C.A.S.	Enreg.	Timbre	Total
A	30	OGF <i>Titre n° 6019</i> Quittance n° C3293460 du 04/08/2022	250,00	166,67	83,33	0,00	0,00	250,00
A	30	STEFANE Jean <i>Titre n° 6020</i> Quittance n° C 3293461 du 09/08/2022	91,00	60,67	30,33	0,00	0,00	91,00
A	30	BLANCO-FERNANDEZ Maria <i>Titre n° 6021</i> Quittance n° C3293462 du 24/08/2022	1 000,00	666,67	333,33	0,00	0,00	1 000,00
A	30	SOLINAS Annunziata <i>Titre n° 6022</i> Quittance n° C3293463 du 30/08/2022	1 800,00	1 200,00	600,00	0,00	0,00	1 800,00
A	50	BINEAU <i>Titre n° 6023</i>	2 800,00	1 866,67	933,33	0,00	0,00	2 800,00
A	15	VIGNERON Jean-Claude <i>Titre n° 6025</i> Quittance n° C3293466 du 05/09/2022	900,00	600,00	300,00	0,00	0,00	900,00
R	15	PIERRE Eliane <i>Titre n° 6031</i> Quittance n° C3293472 du 22/09/2022	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	500,00

A	30	PROPSOM Frieda Titre n° 6028 Quittance n° C3293469 du 22/09/2022	1 000,00	666,67	333,33	0,00	0,00	1 000,00
R	30	KASSAB Georges Titre n° 6029 Quittance n° C3293470 du 22/09/2022	183,00	122,00	61,00	0,00	0,00	183,00
A	30	SIBILLE Corinne Titre n° 6030 Quittance n° C3293471 du 22/09/2022	1 800,00	1 200,00	600,00	0,00	0,00	1 800,00
A	30	GOLDNER Marie-Christine Titre n° 6032 Quittance n° C3293473 du 05/10/2022	1 800,00	1 200,00	600,00	0,00	0,00	1 800,00
R	30	TRUTT Fabienne Titre n° 6036 Quittance n° C3293477 du 11/10/2022	183,00	122,00	61,00	0,00	0,00	183,00
R	15	MAAS Walter Titre n° 6033 Quittance n° C3293474 du 11/10/2022	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	500,00
R	30	BECK René Titre n° 6035 Quittance n° C3293476 du 11/10/2022	1 000,00	666,67	333,33	0,00	0,00	1 000,00
R	15	TESSARI Josyane Titre n° 6034 Quittance n° C32934752 du 11/10/2022	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	500,00
R	30	CONDE Daniel Titre n° 6037 Quittance n° C3293478 du 13/10/2022	366,00	244,00	122,00	0,00	0,00	366,00

R	15	REKAR Serge Titre n° 6039 Quittance n° C3293480 du 20/10/2022	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	500,00
A	15	DIBO Odette Titre n° 6038 Quittance n° C3293479 du 20/10/2022	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	500,00
Total Chèque bancaire			15 673,00	10 448,67	5 224,33	0,00	0,00	15 673,00

Règlement Espèces

Nat	Dur.	Débiteur	Montant	Ville	C.C.A.S.	Enreg.	Timbre	Total
R	30	JERBIC Nicole Titre n° 6024 Quittance n° C3293465 du 31/08/2022	91,00	60,67	30,33	0,00	0,00	91,00
A	50	ENDRES Clarisse Titre n° 6026 Quittance n° C3293466	2 000,00	1 333,33	666,67	0,00	0,00	2 000,00
R	15	STUCKEMANN François Titre n° 6027 Quittance n° C3293468 du 13/09/2022	46,00	30,67	15,33	0,00	0,00	46,00
Total Espèces			2 137,00	1 424,67	712,33	0,00	0,00	2 137,00
Total Général			17 810,00	11 873,34	5 936,66	0,00	0,00	17 810,00

SIGNATURES DES MEMBRES PRESENTS*Prière de signer dans la case correspondante, sous votre nom.*

M. René STEINER	M. Umit YILDIRIM	Mme Raymonde SCHWEITZER
M. Gaëtan VECCHIO	M. Pascal LAUER	Mme Amandine GUERIN
M. Lothaire GAUDIG	Mme Virginie SPIR	M. Pascal HELFENSTEIN
M. Jean-Claude BREM	Mme BECKER-BARDELMANN Myrna	Mme Hermine MALAMANE
Mme MATHE-HERMAL Geneviève ABSENTE	M. Antoine PELLEGRINI	M. Alain LETULLIER
M. Serge HAYDINGER	Mme Monique BETTINGER	M. Olivier MOUTON ABSENT
Mme KLEIN MORAWSKI Christine	M. Kévin HERBIVO	Mme Najia BOUCHENGA ABSENTE
Mme ANNECCA-BECKA Sophie ABSENTE	M. Ismail AJDID ABSENT	Mme Solène LALLEMENT
Mme Bérangère MESNIER ABSENTE	M. François BRASSE	M. André WOJCIECHOWSKI ABSENT
Mme Edahbia NACIRI ABSENTE	M. Tristan ATMANIA	Mme Nathalie PILI ABSENTE
Mme Valentine BORRACCIA ABSENTE	Mme Mireille STELMASZYK	M. Mohamed CHAALAL ABSENT

Toutes les questions figurant à l'ordre du jour ayant été examinées,
M. le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 20h15